

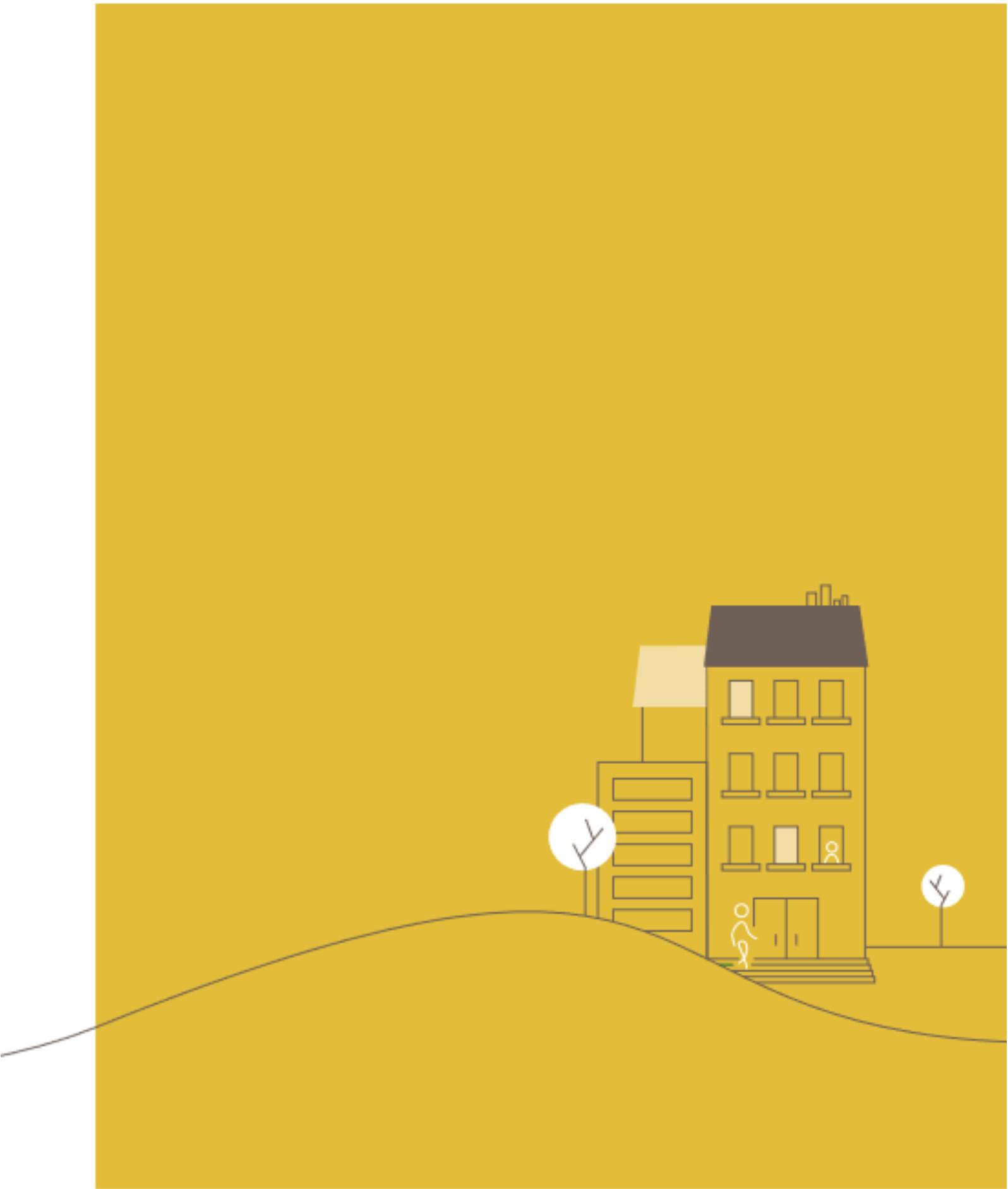
adil

Agence Départementale
d'Information
sur le Logement
des Pyrénées-Orientales

Rapport d'activité #ADIL 66

20 21





SOMMAIRE

RAPPORT MORAL DE LA PRÉSIDENTE

PRESENTATION ET FONCTIONNEMENT DE L'ADIL

- L'ADIL des PO
- Une association actrice du réseau national de l'ANIL et des ADIL
- Le développement de l'Union régionale « LES ADIL D'OCCITANIE »
- Une Mission de service public
- Le Siège de l'ADIL
- L'équipe
- La Formation continue des juristes
- Les membres de l'ADIL
- La Gouvernance
- La diffusion de l'information sur le logement
- Les autres supports de communication
- L'ADIL 66, relais d'information des partenaires
- Les Salons
- La Sensibilisation

LES CHIFFRES CLES

- L'apport d'une consultation
- Le conseil personnalisé auprès des ménages
- Caractéristiques des ménages
- Origines géographiques des consultations
- Carte des consultations
- Nombre de consultations sur les années 2018 à 2021
- Nombre mensuel de consultation
- Réorientations des consultations
- Type de consultations

PRINCIPALES THEMATHIQUES D'INTERVENTIONS

- Les thématiques de consultation
- L'amélioration de l'habitat
- L'amélioration de l'habitat
- Les rapports locatifs
- SOS loyers impayés
- Accession à la propriété
- La copropriété
- Le Voisinage
- La fiscalité
- L'urbanisme

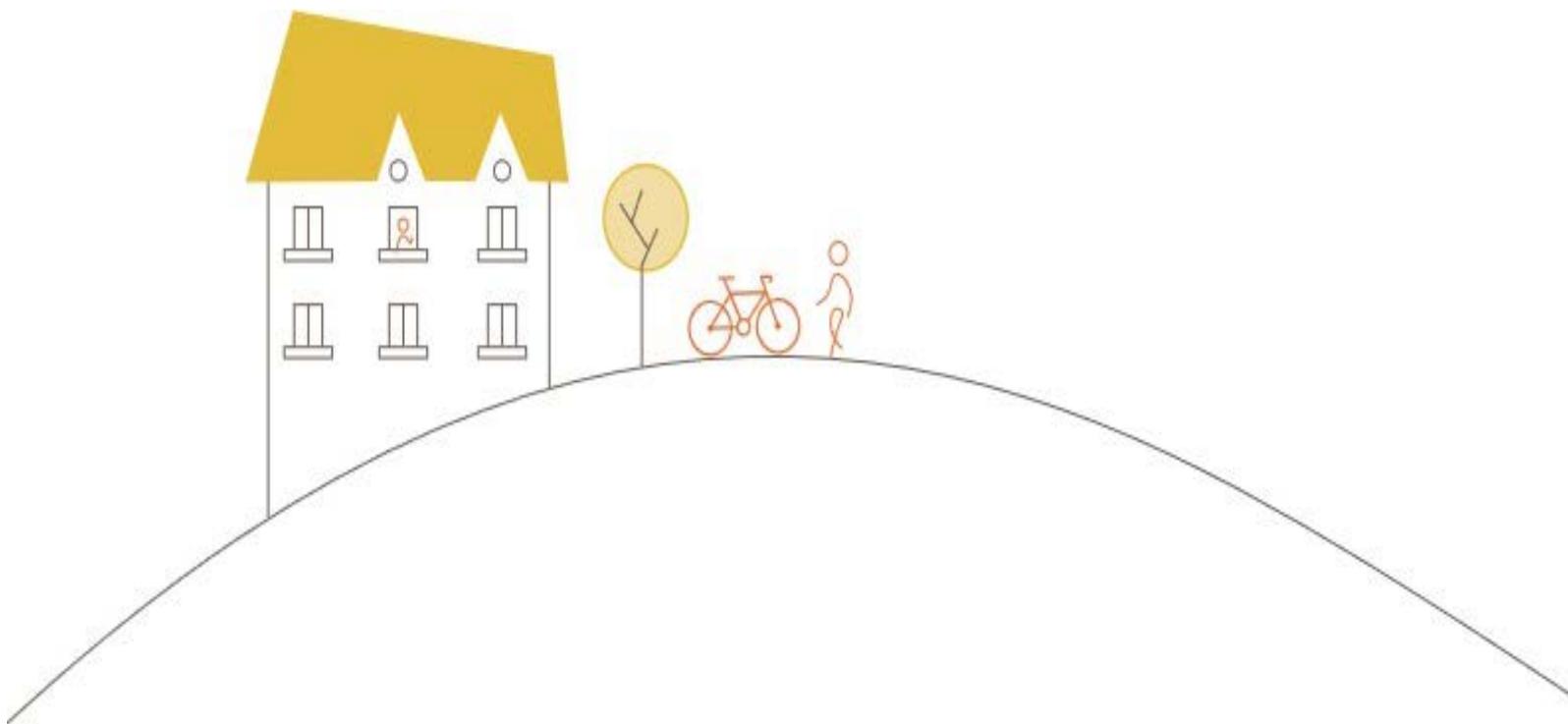
LES RESSOURCES DE L'ADIL

LES MOMENTS FORTS

- Les Rencontre et les visites
- Ils nous ont dit...
- Les cas pratiques

ANNEXES

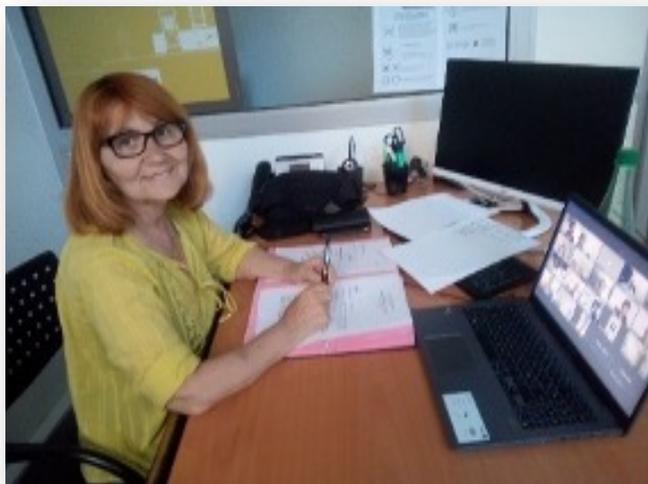
- Brèves dans « Mon Département » le journal institutionnel du Département
- Enquête de satisfaction



RAPPORT MORAL

Neuf ans après avoir été mise en place, l'ADIL des Pyrénées-Orientales a su se rendre indispensable à la mise en œuvre des politiques de logement et de l'habitat qui associent une grande diversité de partenaires : collectivités publiques, professionnels du logement, organismes des logements sociaux, Action logement, banque, CAF, représentants des usagers et des familles.

Les sollicitations dont fait aujourd'hui l'objet, l'ADIL, loin de se réduire lorsque le marché se rétracte, se multiplient et se diversifient. Celles-ci émanent du public, mais aussi de l'ensemble des partenaires, au premier rang desquels l'État, le Conseil Départemental et les intercommunalités.



Le contexte socio-économique des Pyrénées-Orientales conjugué aux volontés des partenaires nationaux et locaux, nous a permis de construire une ADIL comme nous le souhaitons : une solide mission de conseil aux populations et un outil au service des acteurs de l'habitat.

C'est ici l'occasion de rappeler l'importance du partenariat que nous avons développé avec les institutionnels présents dans le département, mais également avec les membres du Conseil d'Administration. Il nous permet de maintenir les valeurs fondatrices de notre association, à savoir l'indépendance, la gratuité, la neutralité de l'information que nous délivrons.

Ce partenariat nous permet également de déployer notre expertise et le travail entre professionnels, avec toujours le même souci de répondre tous ensemble aux besoins des usagers. Tel a été le cas notamment avec la participation à la mise en place du Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'hébergement des Personnes Défavorisées - PDALHPD, de notre présence au Pôle Départemental de lutte contre l'Habitat indigne - PDLHI, de notre participation aux CIL ou encore à la CCAPEX , ...

Avec plus de 8199 habitants conseillés cette année dans les 11 lieux d'accueil de l'ADIL, la déserte du département est aujourd'hui assurée et le pari d'un véritable service public d'information et d'accès au droit dans le domaine du logement est gagné.

Il s'agit encore pour l'ADIL de faciliter l'exercice difficile mais que nous souhaitons nous imposer, de permettre un véritable travail de proximité par une présence effective sur tout le territoire.

A elle seule l'année 2021 est une bonne illustration de ce qui s'est passé au cours des 9 années écoulées.

Les particuliers, qu'ils soient locataires ou propriétaires, accédants à la propriété, copropriétaires ou occupants d'une maison individuelle sont venus très nombreux afin d'obtenir un conseil soit pour réaliser leur projet logement soit pour résoudre une difficulté ou un litige.

Naturellement, compte tenu de la dégradation d'une partie du parc de logements, l'ADIL est amenée à porter une attention toute particulière sur les questions d'impayés de loyer et d'habitat indigne et non- décent.

Cette année encore, les responsables de l'habitat n'ont pas manqué de solliciter les services de l'ADIL. A ce titre, ils sont venus nombreux suivre nos formations.

L'équipe de l'ADIL 66, que je préside s'investit au quotidien pour répondre, dans les meilleurs délais, et dans le respect de la charte qualité du réseau, à des nombreuses sollicitations. C'était sans compter sur l'évolution d'une situation sanitaire qui en 2021, n'a cessé d'évoluer nous imposant chaque jour de nous réadapter, de nous réorganiser et de nous approprier de nouveaux modèles.

Malgré ce contexte d'incertitudes nous avons su adapter nos modes de consultations : l'année 2020 nous imposait un mode d'information méconnu jusqu'ici à savoir le distanciel, 2021 nous a permis, de nouveau, de privilégier dans la mesure du possible le contact direct avec le public

Je ne peux terminer ce rapport sans mettre en avant tout le travail effectué par l'équipe de l'ADIL, notamment par son adaptation aux situations de fragilité des usagers, largement amplifiées par la crise de la COVID 19.

Elle nous aura contraints à une réflexion qui, au-delà de notre savoir-faire, nous a interrogés sur notre savoir-être pour toujours répondre avec efficacité aux demandes dans un contexte de relations humaines en mutation.

2022 verra la poursuite de nos engagements en matière des politiques publiques du logement, en présence renforcée sur le territoire.

Ensemble poursuivons,

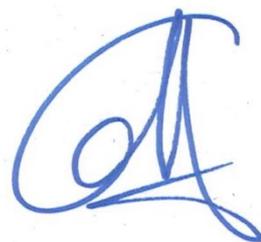
Toussainte CALABRESE

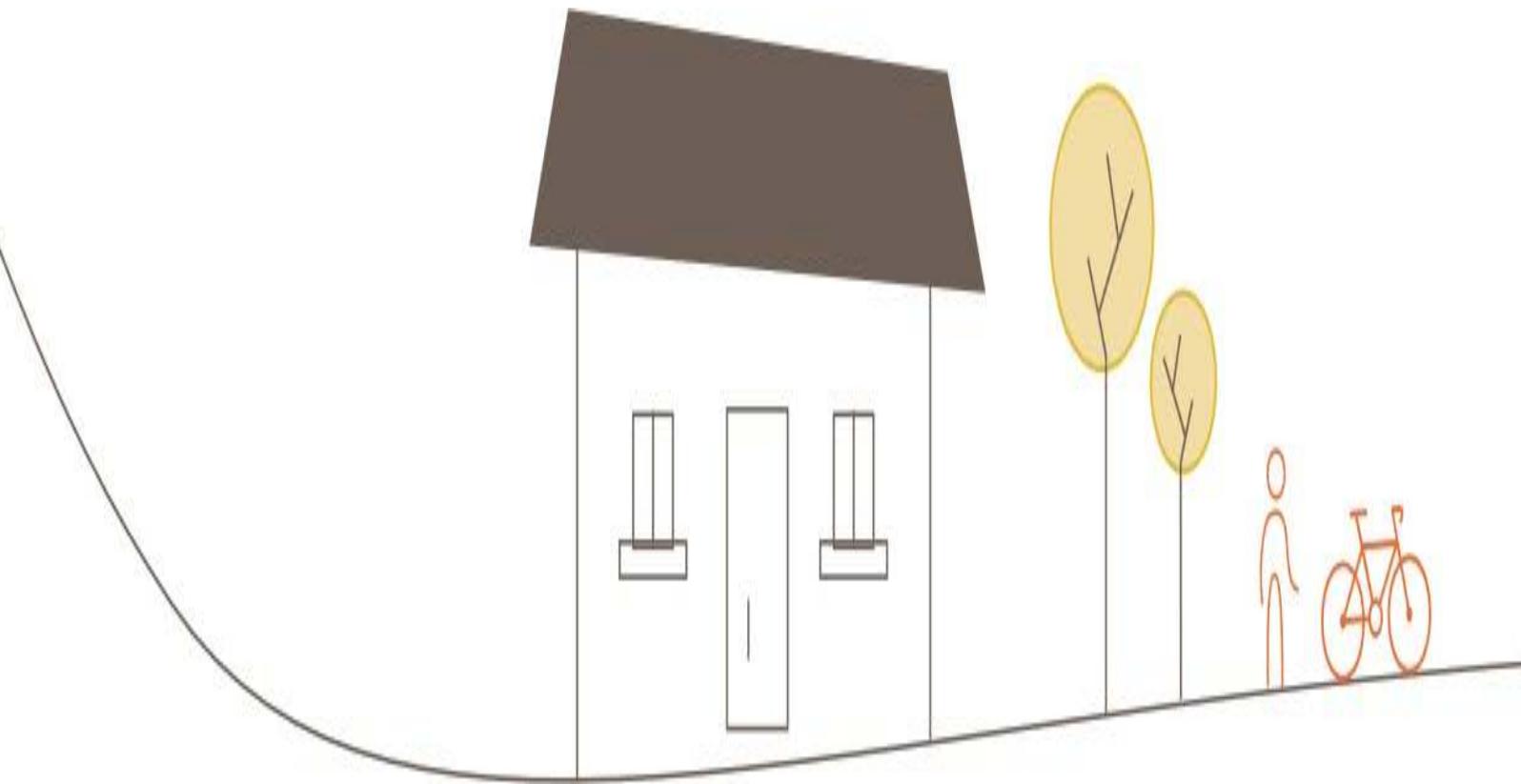
Présidente de l'ADIL 66

Vice-Présidente du Département

Maire de Caudiès de

Fenouillèdes





Présentation et fonctionnement de l'ADIL



Au service des habitants et des acteurs locaux de l'habitat et du logement.

L'ADIL 66 est une association, conventionnée par le Ministère en charge du Logement, à vocation départementale, et regroupant l'ensemble des acteurs de l'immobilier de notre département. La mission et les conditions de fonctionnement sont prévues par le code de la construction et de l'habitation (art.L.366-1).

Ce que dit la loi :

« L'Agence Départementale d'Information sur le Logement a pour mission d'informer gratuitement les usagers sur leurs droits et obligations, sur les solutions de logement qui leur sont adaptées, notamment sur les conditions d'accès au parc locatif et sur les aspects juridiques et financiers de leur projet d'accession à la propriété, ceci à l'exclusion de tout acte administratif, contentieux ou commercial. »

Cette reconnaissance du rôle et de la légitimité de l'ADIL 66 a été définitivement consacrée par les pouvoirs publics, avec la loi Solidarité et Renouvellement Urbains (SRU) du 13 décembre 2000, qui confère une base législative au réseau ANIL/ADIL et institutionnalise le caractère d'intérêt général de l'activité et du fonctionnement partenarial (Code de la Construction et de l'Habitation : (art. L.366-1).

RESEAU NATIONAL

L'Agence Nationale Pour l'Information sur le Logement (ANIL) a été créée en 1975 sous l'impulsion des pouvoirs publics pour contribuer à l'accès de tous à l'information, sur l'ensemble des thématiques liées au logement. Centre de ressources des ADIL, l'ANIL a pour mission d'apporter son appui permanent à leur fonctionnement en matière de documentation, d'information, de formation et d'études.

RESEAU REGIONAL

L'Union Régionale des ADIL, (ADIL'O), les 12 ADIL de la Grande Région se sont regroupées pour former une union régionale. L'idée est de permettre dans le respect de leur ancrage et de leurs spécificités territoriales aux ADIL d'Occitanie de renforcer leur coordination au niveau régional. L'objectif est la mutualisation des actions des différentes ADIL. L'union Régionale publie régulièrement des notes à l'attention des partenaires régionaux.

RESEAU DEPARTEMENTAL

L'Agence Départementale pour l'Information sur le Logement (ADIL) a été créée en 2013, à l'initiative de l'État et du Conseil Général. Elle est l'émanation du Plan Départemental Action pour le Logement des Personnes Défavorisées – PDALPD – porté par le Conseil Général, l'État en partenariat avec la Caf des Pyrénées-Orientales. Il a été signé le 11 janvier 2011. Elle est agréée par arrêté du ministère du Logement en date du 19 septembre 2013 – paru au Journal Officiel le 2 octobre 2013, et fait partie du réseau national ANIL / ADIL.

Une association actrice du réseau national de l'ANIL et des ADIL

Le réseau de l'ANIL et des ADIL est composé de 79 associations couvrant 85 départements de France métropolitaine et outre-mer (certaines ADIL sont interdépartementales).

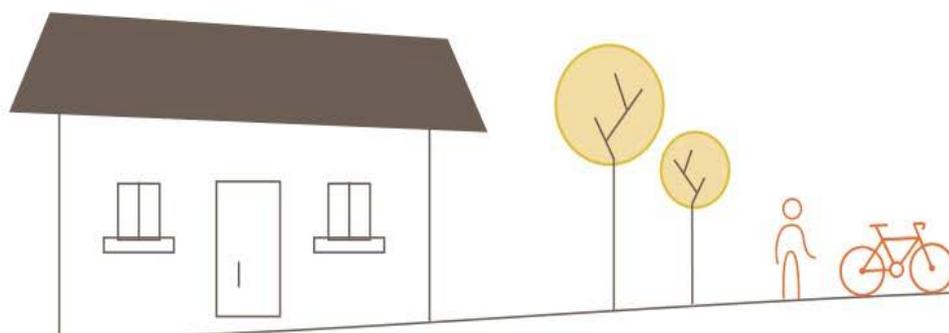
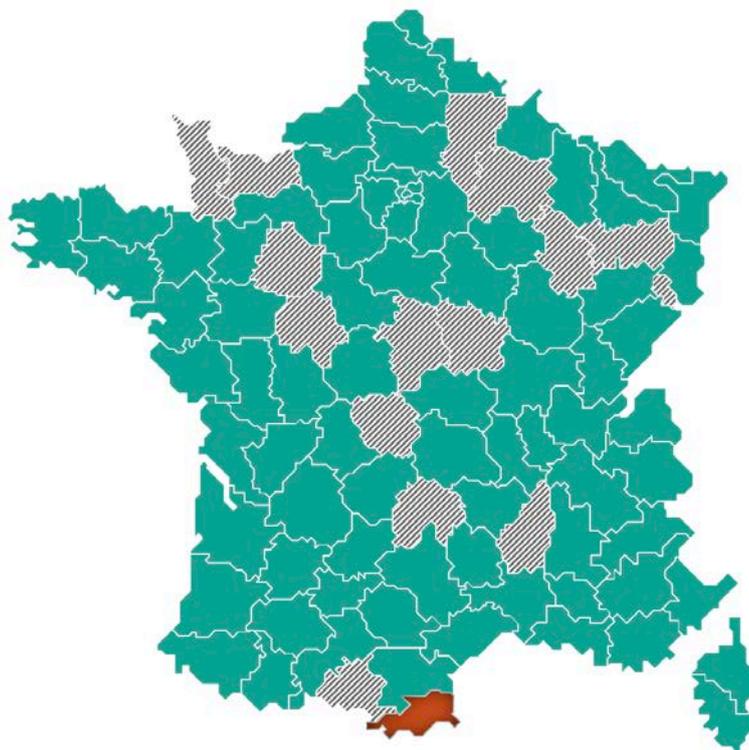
Elles sont indépendantes, créées à l'initiative des pouvoirs locaux, généralement le conseil départemental.

Ces associations collaborent activement entre elles, sous la houlette de notre tête de réseau, l'Agence nationale d'information sur le logement (ANIL).

L'ADIL 66 bénéficie de la veille juridique de l'ANIL et de formations expertes pour maintenir la compétence des 450 juristes du réseau (700 collaborateurs).

Nous collaborons à divers groupes de travail nationaux, notamment sur l'habitat indigne et la prévention des expulsions.

Enfin, l'année 2021 a été particulièrement marquée par la réflexion stratégique menée par le réseau pour identifier les axes majeurs de notre développement pour les années à venir.



Le développement de l'Union régionale des ADIL d'Occitanie

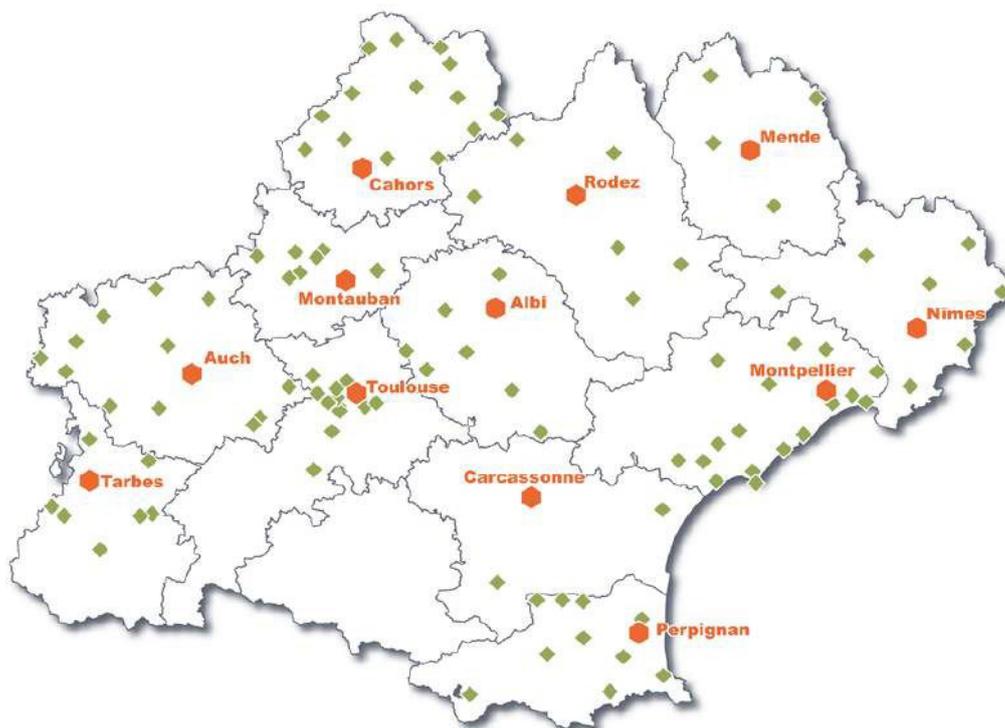
Depuis 2017, les ADIL de la Région Occitanie se sont regroupées en Union régionale sous la forme d'une association loi 1901.

L'Union régionale des ADIL d'Occitanie regroupe aujourd'hui 12 ADIL départementales. Seul le département de l'Ariège n'est pas doté d'une ADIL.

Le réseau des ADIL d'Occitanie permet de renseigner les habitants de la Région dans 91 lieux de permanence au cours de près de 100 000 consultations en 2021.

L'Union régionale répond au besoin de nos partenaires de disposer d'un interlocuteur à un niveau supra-départemental et permet aux ADIL d'être représentées dans des instances régionales (Comité régional de l'habitat et de l'hébergement par exemple).

Notre regroupement régional permet également de partager un collectif de travail, d'échanger sur les bonnes pratiques et de développer des mutualisations.



Lieux de permanence des ADIL d'Occitanie
Réalisation ADIL 30

Une mission de service public

Les missions de l'ADIL sont codifiées à l'article L. 366-1 du Code de la Construction et de l'Habitation.

La mission principale :



Offrir au public une information personnalisée, neutre et gratuite, sur toutes les questions juridiques fiscales et financières, relatives au logement et à l'habitat



Observer la demande et les pratiques en matière de logement dans le département



Contribuer à la fluidité du marché en permettant aux agents économiques, que sont les ménages, de connaître leurs possibilités et de réaliser leurs projets dans des conditions de sécurité optimales



Apporter son concours en « qualité d'expert » à ses partenaires ainsi qu'au fonctionnement des instances locales



S'impliquer dans les dispositifs locaux en faveur du logement



Participer à des actions locales : salons, manifestations liées à l'habitat, ainsi qu'aux forums du département

L'ADIL 66 est un outil à la fois au service du public, des acteurs du logement, et de la politique locale de l'habitat.

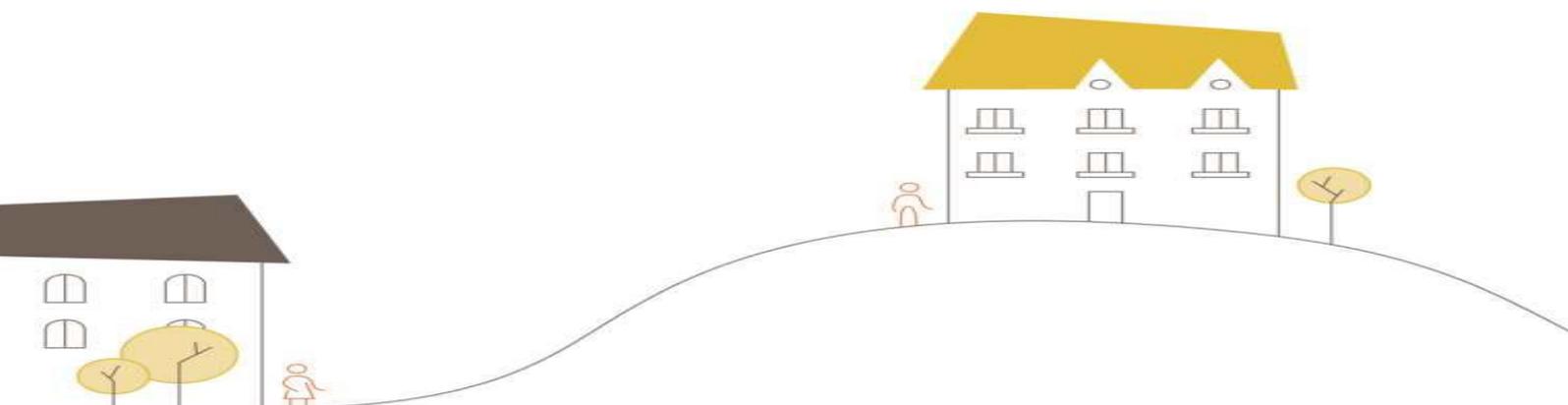
CE QUE L'ADIL NE FAIT PAS

N'assure aucune fonction commerciale

Ni de négociation ou défense du consommateur

Reste en dehors de tout acte contentieux

Ne diffuse pas de listes de logements à louer ou à vendre



Le siège de l'ADIL

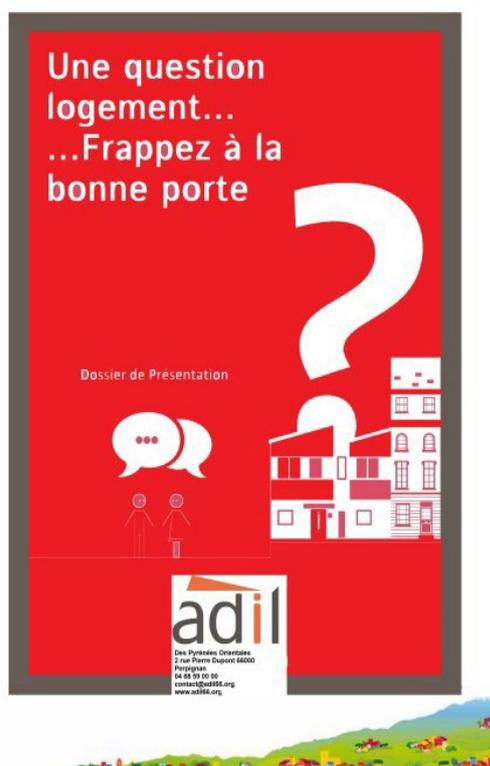


Nos Coordonnées

Un service téléphonique, du lundi au vendredi : de 9h00 à 12h30 puis de 13h30 à 17h30, au 04.68.52.00.00

Un accueil pour les consultations avec ou sans rendez-vous, tous les jours de 9h - 12h30 et 13h30 - 17h00 au siège de l'ADIL 66, au 2 rue Pierre Dupont à Perpignan.

Depuis le site Internet, www.adil66.org ou par Facebook depuis la page de l'Agence.



L'équipe

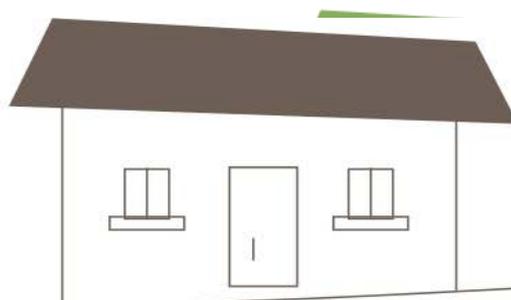
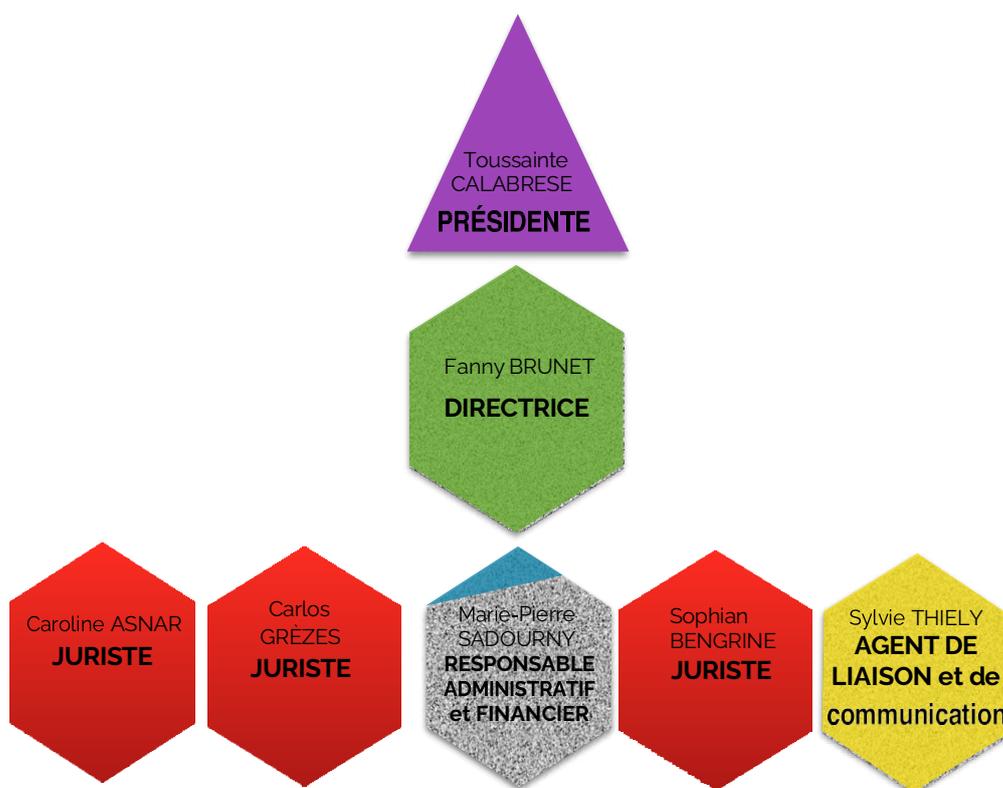
L'ADIL 66 emploie **6 salariés**.

- Une Directrice-juriste
- Une Responsable Administrative et Financière
- Trois Juristes
- Une Chargée de communication/agent de liaison

Le suivi administratif du personnel (contrat, bulletins de salaires, charges sociales etc.) est assuré par l'expert-comptable.

Le suivi statutaire des salariés repose sur les **Recommandations de l'ANIL**. La formation continue est assurée régulièrement par l'ANIL.

Stagiaire en 2021, accueil d'une jeune étudiante de l'UPVD



Les membres de l'ADIL

L'ADIL 66 est issue d'un large partenariat local garantissant l'indépendance du fonctionnement, l'objectivité du conseil et la gratuité du service.

L'action de l'ADIL 66 est soutenue par des partenaires publics et privés qui, par leur contribution financière, lui permet de délivrer ses services gratuitement et d'assurer son action en toute neutralité et indépendance.

Parce que l'ADIL regroupe l'ensemble des intérêts en présence, la mission est neutre et indépendante.

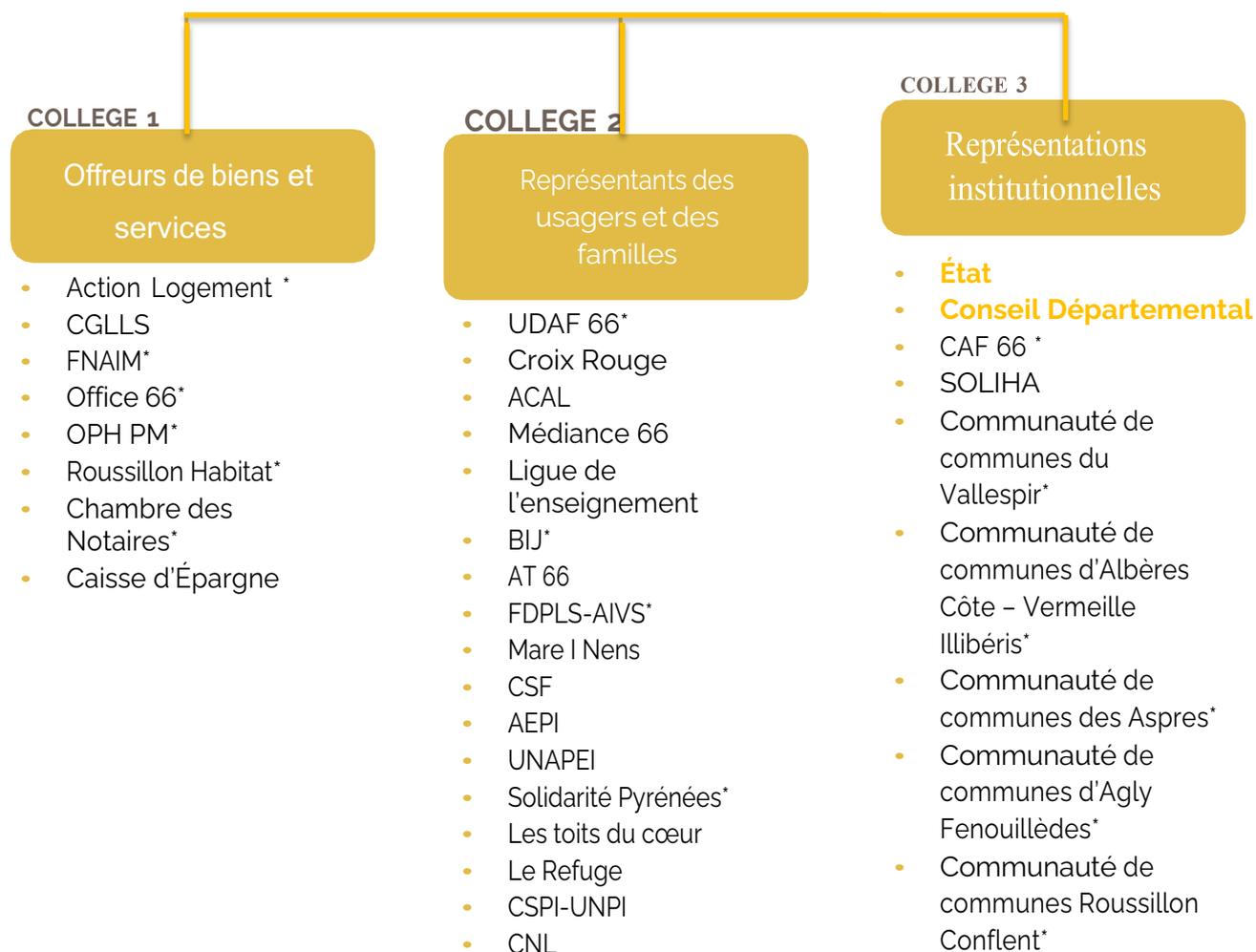
L'assemblée générale et le conseil d'administration

L'ADIL 66 est une association. Elle est dotée d'une assemblée générale regroupant tous les membres statutaires à jour de leurs cotisations.

De cette assemblée sont désignés les membres du Conseil d'Administration et son Bureau qui axent les orientations générales.

Ces partenaires sont adhérents de l'ADIL 66 et à ce titre, bénéficient d'un droit de vote lors de l'Assemblée Générale annuelle.

Ils sont répartis en **trois collèges pluridisciplinaires**.



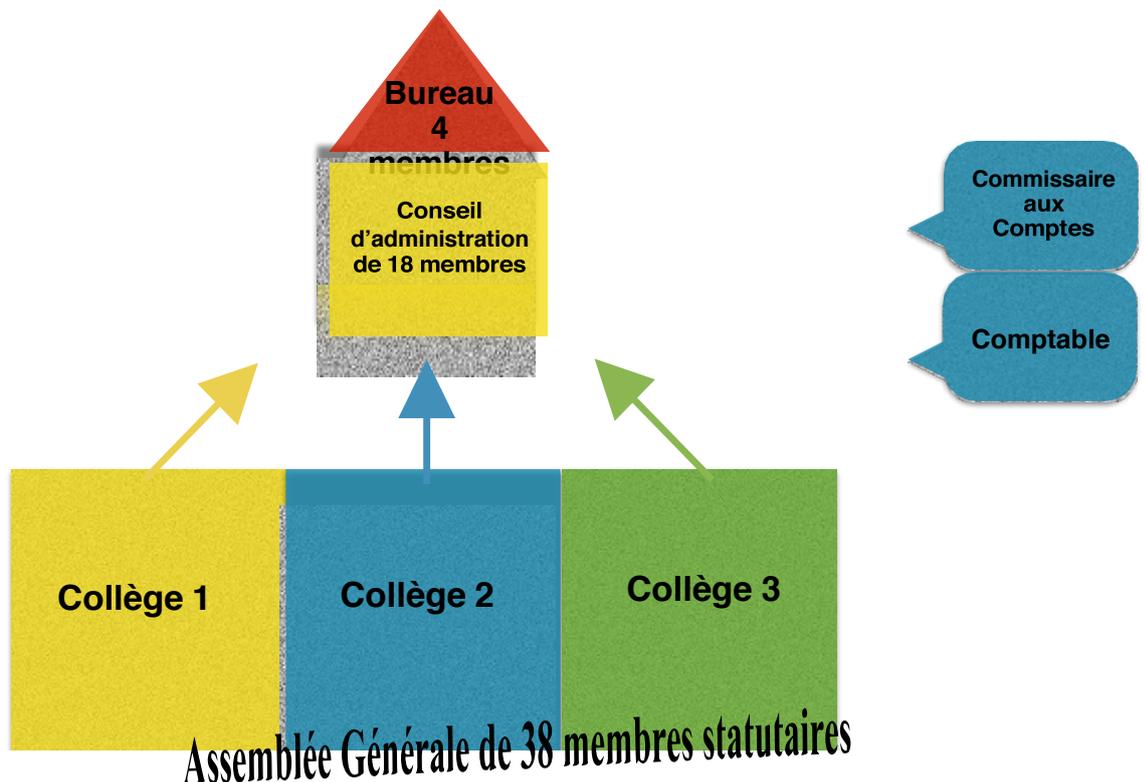
* Membres du Conseil d'Administration- Membres de droit – Article 13 des statuts

La Gouvernance

- **Conseil d'Administration de 18 membres**

Mme Toussainte **CALABRESE** (CD 66), *Présidente*
M. Eric **DOAT** (État), *Vice-président*
M. Rémy **ATTARD** (CC des Aspres), *Secrétaire*
M. Grégory **MARTY** (CC des Albères-Côte Vermeille Illibéris), *Trésorier*
M. Aldo **RIZZI** (Office 66)
Mme Aude **MALLAU** / Mme Claudine **SUAREZ** (Caf des P.O)
M. Michel **MERCADIE** / Marti **VILA** (FDLPS-AIVS)
M. Michel **SITJA** (Office Perpignan-Méditerranée)
M. Hervé **PHILIPPE** (Chambre des Notaires)
Mme Valérie **DELHAYE**, / Mme Suzanne **FERRARI** (UDAF)
M. Patrick **MARCEL** (BIJ)
M. Éric **DELOR** (Action Logement)
M. Frédéric **MALQUIER** (FNAIM)
M. René **BONNEAU** / M. Laurent **CAVAILHÈS-ROUX** (Solidarité-Pyrénées)
Mme Lucienne **MAZAUD-PINET** (Ligue de l'enseignement)
M. Aldo **RIZZI** (Roussillon Habitat)
M. Franck **GEIN** / M. Robert **VALLE** (Médiance 66)

- **Schéma de gouvernance de l'ADIL**



La Gouvernance

- Un bureau de 4 membres

EXTRAIT DES STATUTS

Les membres du conseil d'administration sont élus par l'assemblée générale pour trois ans et par chacun des trois collèges définis selon les modalités suivantes :

- Collège 1 dispose de 6 sièges
- Collège 2 dispose de 6 sièges
- Collège 3 comprend les membres de droit (Conseil départemental, Préfecture) et peut en outre disposer de 4 sièges.

L'ADIL est Présidée par :

Présidente

Toussainte CALABRESE Vice-Présidente du Département
Maire de Caudiès de Fenouillèdes

Vice-Président

Éric DOAT, Directeur de l'unité Départementale DREETS- État

Secrétaire

Rémy ATTARD, Maire de Trouillas, Vice-Président de la communauté de communes des Aspres

Trésorier

Grégory MARTY, Maire de Port-Vendres, Conseiller Départemental, Vice-Président de la communauté de communes Albères Côte-Vermeille Illiberis

- L'implication locale

Avec pour objectif d'assurer un service de proximité auprès du plus grand nombre, l'ADIL 66 est présente dans le département avec son siège à Perpignan.

En sus de ces bureaux fixes, elle assure pleinement son rôle de facilitateur d'accès au droit par la présence de juristes sur de nombreuses permanences.



- **Les permanences**

Les Vendredis de l'ADIL ...

Entre les périodes de confinement de 2021, l'ADIL 66 a déployé ses permanences auprès de ses membres statutaires (EPCI). Ce déploiement s'organise par vallée (Agly, Têt, et Tech) avec un équilibre entre zones rurales et périurbaines et sur les territoires des EPCI membres de l'ADIL 66.

Les rendez-vous sont pris directement au siège de l'ADIL 66 et auprès des partenaires accueillants les permanences.

Le système de rendez-vous téléphonique et de gestion des appels « en ligne » a permis d'optimiser le temps de travail des juristes qui continuent de traiter les demandes arrivant au siège en dispensant des consultations par téléphone depuis les lieux des permanences.



LES PERMANENCES DU VENDREDI 1er semestre 2022

Commune	Lieu	JAN	FEV	MARS	AVR	MAI	JUIN	JUIL
1 ^{er} Vendredi du mois ARGELES S/ MER 9h00-12h00	Cap /Pôle entrepreneurial Rue des Sittelles	7	4	4	1	6	3	1
2 ^{ème} Vendredi du mois CAUDIES DE FENOUILLEDES 10h30-12h00	Hôtel de Ville Place de la mairie	14	11	11	8	13	10	8
4 ^{ème} Vendredi du mois CERET 9h00-11h30/14h00-16h00	Sous-Préfecture 6 boulevard Simon Batlle	28	25	25	22		24	22
2 ^{ème} Vendredi du mois MAURY 8h30-10h00	Hôtel de Ville 1 place de la Mairie	14	11	11	8	13	10	8
3 ^{ème} Vendredi du mois PIA 9h00-12h00	« Maison du Citoyen » 11 rue Louis Torcatis	21	18	18	15	20	17	15
1 ^{er} Vendredi du mois PRADES 9h30-12h00/14h00-16h00	CCAS / lieux des permanences 32 rue Pasteur	7	4	4	1	6	3	1
2 ^{ème} Vendredi du mois ST PAUL DE FENOUILLET 14h00-16h00	Communauté de Communes Agly- Fenouillèdes 14 rue de Lesquerde	14	11	11	8	13	10	8
3 ^{ème} Vendredi du mois SAILLAGOUSE 10h00-12h00 / 14h00-16h00	Hôtel de Ville Rue Oliva	21	18	18	15	20	17	15
1 ^{er} Vendredi du mois TROULLAS 14h00-16h00	Hôtel de ville Avenue des Albères	7	4	4	1	6	3	1

Louer, acheter, construire, faire des travaux, vivre en copropriété.....

Votre ADIL vous apporte une information **complète, neutre et gratuite** sur toutes les questions liées au logement.

Le service de conseil est assuré par des juristes qualifiés et régulièrement formés.

Pour vous assurer le meilleur accueil, nous vous invitons à prendre rendez-vous.

Présidée par Toussainte CALABRESE, l'ADIL se situe 2 Rue Pierre Dupont à PERPIGNAN.

☎ : 04.68.52.00.00.
 ✉ : contact@adil66
 🌐 : www.adil66.org
 📱 : <https://www.facebook.com/adil66.org>

- **Les permanences des partenaires de l'ADIL 66**

En 2021 et malgré la nécessité de réorganiser nos bureaux, l'ADIL 66 a continué à accueillir les permanences d'Urbanis.

Directement à l'ADIL ou en permanences, les usagers sont informés des dispositifs existants, comme le PIG Départemental.



- **Participation aux instances locales et départementales**



L'ADIL 66 est:

- Membre de la CCAPEX
- Membre du Comité de Pilotage du PDALHPD
- Membre et signataire de la Charte de Prévention des expulsions
- Membre du Comité technique du PDLHI
- Membre aux groupes de travail des PLH et CIL du territoire
- Membre de la CDC

- **Interventions et actions partenariales**

L'année 2021 a été quelques peu bousculée aussi par la crise sanitaire.

Les juristes de l'ADIL ont eu l'occasion d'intervenir dans les projets suivants :

Département :

- Participation à l'étude engagée par Action Logement sur le Logement des saisonniers notamment sur les nouveaux modes d'habitat (colocation/ cohabitation intergénérationnelle/ bail mobilité/ sous-location)
- Participation à la CDC : **11 commissions 95 dossiers** dont 45% de conciliation
- Participation à la CCAPEX : à ce titre en 2021, **9 commissions et 230 dossiers vus** demandes concernant des procédures d'expulsion engagés ou abouties.
- Participation au PDLHI et à au PDALHPD (réunions en présentiel)
- Participation à l'observatoire départemental des loyers avec AURCA et DDTM (création d'une base de références pour les loyers dans le département)
- Participation à la convention territoriale globale de la communauté de communes du Vallespir

La prévention des expulsions

Échanges réguliers avec les conciliateurs de justice et Madame ROUQUET, responsable de l'unité des expulsions locatives CCAPEX DDETS des Pyrénées orientales.

Dans le cadre de la charte de prévention et de traitement des expulsions locatives, le Tribunal Judiciaire s'est notamment engagé à :

« Coordonner en amont des assignations ou devant le juge, l'action des conciliateurs de justice qui tiennent des permanences dans les mairies et à la Maison de justice et du droit »

Régional: ADIL'O

- Mutualisation des moyens (chiffres, données, documents, compétences)

• Interventions et actions partenariales

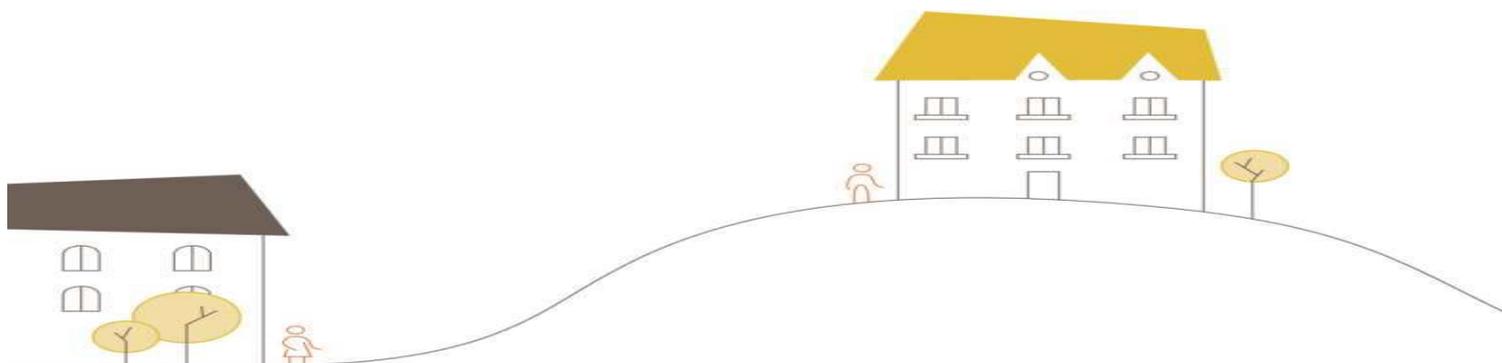
L'implication de l'ADIL au sein du réseau National : ANIL

- Réunion des directeurs : ???
- Participation à la semaine de la copropriété : manifestation nationale organisée par le réseau et décliné au niveau local

L'implication de l'ADIL 66 au sein du réseau : ADIL'O

L'ADIL 66 participe activement aux démarches engagées par l'ANIL au niveau national.

Le réseau des ADIL réunit plus de 450 juristes (700 collaborateurs) sur tout le territoire au plus près des préoccupations du public. Aussi, les ADIL sont régulièrement interrogées pour réaliser des remontées de terrain notamment par les députés en charge de la rédaction de rapport sur la thématique du logement et de l'habitat.



La diffusion de l'information sur le logement

L'accès des ménages, des partenaires et des professionnels à l'information liée au logement et à l'habitat est la raison d'être de l'ADIL 66. Aussi, la visibilité est un enjeu important et les outils de diffusion du réseau sont essentiels dans l'exercice de cette mission. De nombreux outils sont utilisés pour permettre au grand public et aux partenaires de l'ADIL 66 d'accéder à une information claire et fiable sur le logement.

Les canaux de diffusion de l'information

Des outils de diffusion de l'information élaborés par l'ANIL sont mis à disposition des ADIL. Ils ont pour objectif d'apporter au grand public une information pertinente sur le logement.

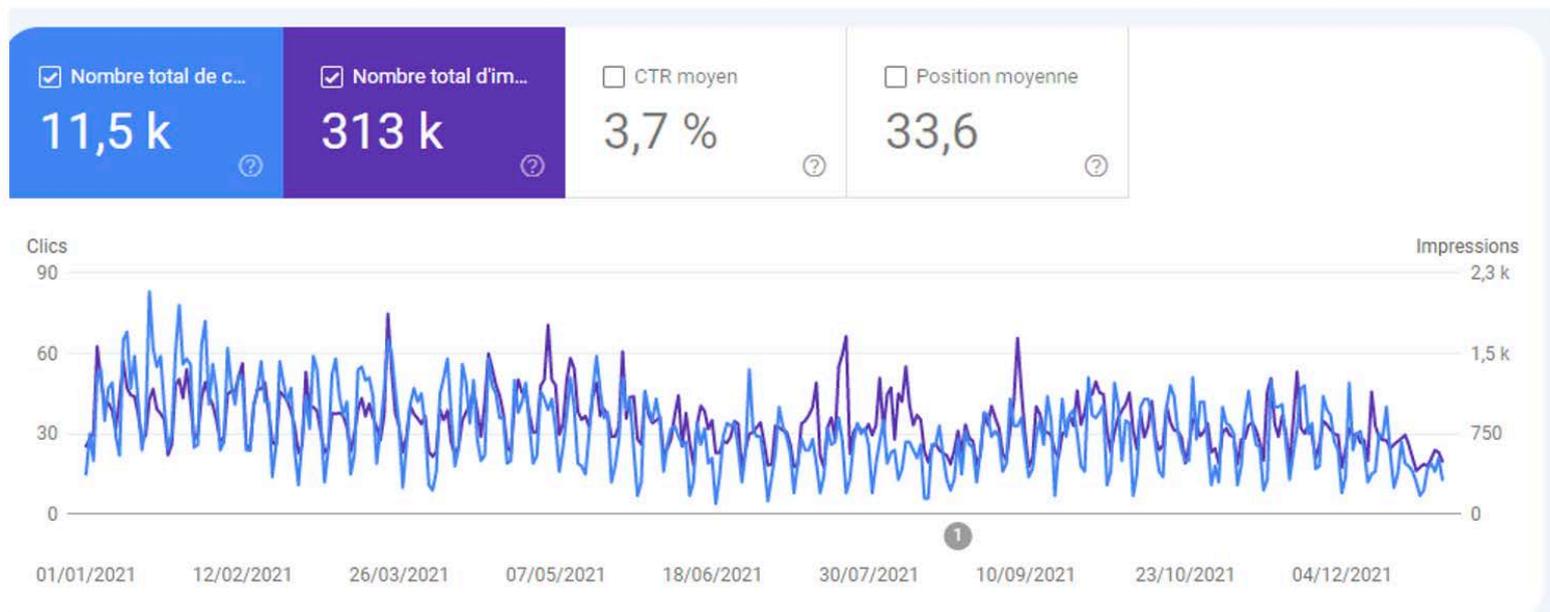
Principalement l'ANIL, mais également les Ministères et de nombreux autres partenaires, mettent à disposition de l'ADIL 66 un large éventail de documentation Grand Public, qui vient compléter et appuyer les informations délivrées à l'occasion des entretiens.

L'ADIL 66 diffuse sur son site une analyse juridique détaillée dès qu'un texte législatif ou réglementaire est publié.

L'information diffusée par l'ANIL tient compte des besoins des différents publics tant au niveau du contenu que du vecteur de cette diffusion. Elle est complémentaire du conseil que les ADIL apportent localement aux ménages comme aux partenaires institutionnels et professionnels.

Ces publications permettent ainsi d'informer en continu les partenaires de l'ADIL 66 mais également les différents relais d'information, et les particuliers.

Chiffres et performances site internet du 01/01/21 au 31/12/21



Des outils adaptés et actualisés

POUR LE GRAND PUBLIC


Site internet
et réseaux sociaux


Dépliants, guides,
fiches pratiques


Modèles de
courriers

POUR LES PROFESSIONNELS.


Veille Juridique

Les réseaux sociaux

Notre site Internet

Le site de l'ADIL 66 s'appuie sur le site du réseau national de l'ANIL.

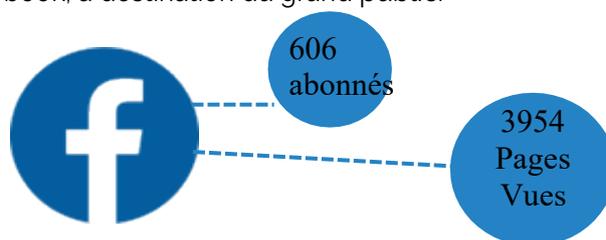
Il regroupe :

- Des informations « grand public »
- Des documentations expertes (analyses juridiques et jurisprudences, études et éclairages, etc.)
- Les dispositifs nationaux et locaux
- Les lieux de permanences

Il propose :

- Des outils de calculs et simulation (calculs révision de loyers, PTZ, financement, amortissement de prêt, plus-value, etc.).
- Les actualités de nos partenaires en lien avec l'habitat

Conscient de la nécessité de communiquer via les réseaux sociaux, notre présence a été lancée grâce à la création d'une page Facebook, à destination du grand public.



Les pages Facebook et LinkedIn de l'ADIL 66 fonctionnent bien et nous constatons toujours plus de vues.

Le compte Facebook permet de diffuser l'actualité juridique, nos événements et de déposer l'ensemble des productions vidéo de l'ANIL.

Des interventions radiophoniques



La vie quotidienne est une source inépuisable d'idées, d'échanges et de témoignage présentée par radio bleu Roussillon, l'émission « la vie en bleu » à laquelle participent les juristes de l'ADIL.

Permettre de trouver des réponses personnalisées, simples et claires aux questions relatives au logement que se posent les auditeurs des Pyrénées-Orientales est également l'objectif recherché par cette chronique

Logements dans les Pyrénées-Orientales, conseils, information rénovations avec l'ADIL 66



La vie en bleu - le dossier du jour
Du lundi au vendredi à 10h14
Par Sébastien Girard
France Bleu Roussillon

Des communiqués dans la presse locale et des brèves dans le journal du Département

L'ADIL 66 rédige et adresse à l'ensemble de la presse locale des communiqués sur un thème d'actualité relatif au logement. Ces informations, reprises par certains journaux, rencontrent un écho favorable auprès des habitants, qui sont nombreux à contacter l'ADIL 66 après avoir pris connaissance de cette information.

Les autres supports de communication

L'édition reste un vecteur important de transmission d'information aux ménages. En 2021 de nombreux dépliants ont été imprimés et adressés aux partenaires, ainsi qu'aux accueils des mairies, et des communautés de communes où nous tenons des permanences.

L'ANIL élabore des contenus et support de diffusion complémentaires, tenant compte des informations, des spécificités et des besoins locaux.

Les principaux textes parus relatifs à la qualité de l'habitat et à la performance énergétique, ont fait régulièrement l'objet d'analyses juridiques, et de notes largement diffusées. Ainsi, l'ADIL 66 a assuré une diffusion détaillée et actualisée des récentes évolutions en matière de PTZ, copropriété, et d'aides de l'ANAH.

De nombreux outils sont également utilisés pour permettre au grand public d'accéder à une information claire et fiable sur le logement. Les outils de diffusion de l'information sont pour l'essentiel élaborés par l'ANIL et mis à disposition de l'ADIL 66. En 2021, elle a diffusé auprès du grand public de nouveaux guides :



L'ADIL 66, relais d'information des partenaires



Mise en place avec le ministère chargé de la Ville et du Logement, d'un numéro dédié à l'information et l'orientation des ménages confrontés à des situations de logement indigne. Logement non décent, insalubre ou menaçant, l'ADIL répond aux questions des locataires, des bailleurs ou des propriétaires.

L'ADIL poursuit également le travail partenarial mené depuis plusieurs années en signalant à la CAF, après accord des locataires bénéficiaires de l'aide au logement, les situations de non-décence potentielles concernant les logements non conventionnés.

L'ADIL informe les différents acteurs amenés à intervenir en matière d'habitat indigne de la réglementation applicable.

En 2021, parmi les 403 appels sur la thématique « Non décence/ Logement Indigne » 225 appels ont été orientés vers les services de l'ADIL 66.

L'ADIL impulse ainsi l'identification, le signalement et le traitement des situations d'habitat dégradé dans l'objectif de contribuer à la résorption de cette problématique sur notre territoire.



Les partenaires du réseau s'appuient sur l'implantation des ADIL sur l'ensemble du territoire pour porter à connaissance des différents publics cibles, les campagnes de sensibilisation à connaissance et diffuser les modifications législatives et réglementaires en lien avec les thématiques du logement. Ainsi, l'ADIL a continué en 2020 à relayer les supports d'information du ministère dédiés au dispositif « Louer Abordable ».



L'ANIL et l'ADIL sont membres du réseau FAIRE. La campagne FAIRE a été largement relayée par l'ANIL et l'ADIL 66, notamment via les différents sites internet et à travers les communications spécifiques sur la thématique de la rénovation énergétique. Dans ce domaine, « habiter mieux » de l'Anah continue à être largement valorisé par l'ADIL 66 auprès des publics Anah.



L'ADIL tient à disposition du public le journal « vie de famille » de la CAF. Quant aux aides de la Caf, elles ont été relayées sur la page d'accueil du site de l'ADIL.



Dossier facile, plateforme en ligne qui accompagne gratuitement les candidats locataires dans la constitution de leur dossier de location, est visible sur le site de l'ANIL.



Visale, contrat de cautionnement proposé par Action Logement, a largement été relayé par l'ADIL et mis en « une » sur le site. Un kit de communication a été mis à disposition du réseau et transmis par notre correspondant local d'Action Logement.



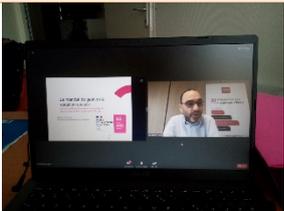
Nous avons relayé sur notre site internet l'aide exceptionnelle (nombre d'aides attribuées étant limité) d'Action Logement de 150 euros mensuels en faveur des salariés du secteur privé et agricole pour faire face à la baisse de revenus survenue dans le cadre de la crise sanitaire ainsi que l'évolution de celle-ci lorsqu'elle a été portée à 6 mois pour les salariés ayant perdu leur emploi pendant cette crise en décembre.

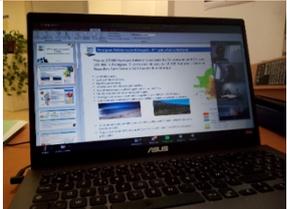
Elle doit aider les bénéficiaires à honorer les frais liés à leur logement (loyer ou mensualité de crédit).

Formations, sensibilisations et réunions

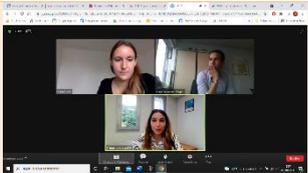
Les juristes suivent régulièrement des formations et des réunions d'informations concernant l'actualité juridique. Malgré le confinement, ils ont adopté de nouvelles pratiques et ont suivi assidûment plusieurs formations. Ils reçoivent également régulièrement la revue de presse éditée par l'ANIL ainsi qu'Habitat Actualité.

12/01	" Plan de lutte contre les logements vacants : Les données pour analyser et mobiliser le parc vacant" Henry Ciesielski, notamment pour les informations relatives aux demandes d'accès au fichier LOVAC	Fanny	Réunion zoom Logement vacant ANIL DHUP
20/01	Présentation du plan national de lutte contre les logements vacants Plan National de lutte contre les logements vacants : Mercredi 20 janvier 2021 de 10h00 à 12h00	Sophian et Fanny	Visio 
25/01	Webinaire CAF	Fanny Sophian Caroline	Réunion teams 
10/01 Après-midi	Réunion conciliateurs de justice	Fanny Sophian Caroline	
05/02	Webinaire rapports locatifs	Visio	
08/10	Présentation ODH	Visio	
17/02	Réunion ADIL' O avec M. PELISSON M. Eric Pelisson, commissaire à la lutte contre la pauvreté à la Préfecture de région.	Fanny	
02/03	Formation ZOOM CESF Les rapports locatifs	Caroline Sophian	12 personnes 

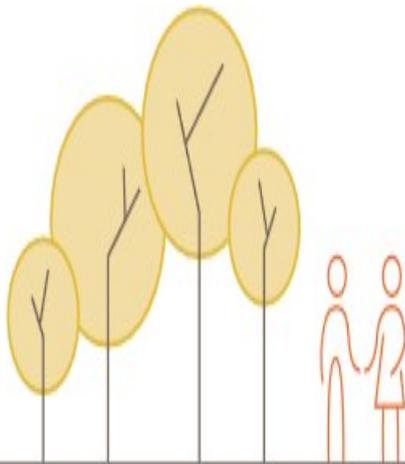
	Formation en présentiel AT 66 Les rapports locatifs	Caroline et Sophian	
08/03	Visite Saint Féliu d'Amont	Caroline et Sophian	Rencontre avec le maire : permis de louer/ autorisation préalable
09/03	Réunion Visio APM 11	Fanny	La non-décence/ les rapports locatifs 5 personnes
09/03	Formation AT 66	Sophian Caroline	
11/03	Réunion: quel accompagnement pour les personnes en situation d'incurie	Fanny	
16/03	Formation Réseau	Sylvie	
18/03	Formation ANIL: outils d'investissement	Caroline Sophian Carlos	
19/03	COFIL ACVI	Fanny	
22/03	Bureau Permanent du PDALHPD	Fanny	
23/03	Formation Réseau	Sylvie	
24/03	Réunion Prévention des expulsions	Fanny	DDCS + CD + CAF
31/03	Présentation Histologe		
01/04	Séminaire IML Le mandat de gestion à des fins sociales dans le cadre du Plan Logement d'abord Préfecture Région Occitanie	Fanny Sophian Caroline Paola	
06 avril	Formation AT 66 La décence	Fanny Paola	12 participants présentiel respect des mesures sanitaires
08 avril	Visio	Carlos- Caroline Sophian	Location touristique
20/04	Prévention des expulsions	Visio	
27 avril	Médiance 66 Visio	Fanny	La notion de non-décence
29 avril	Action logement	Fanny	Bail mobilité Parcs de loisirs
7 mai	Impayés des charges de copropriété Webinaire	Fanny	
10 Mai	Réunion Adil Occitanie Carcassonne	Fanny	

11 Mai	CRHH Visio	Fanny	
17/05	CA ADIL 66	Visio	
25/26/27	Réunion des directeurs/trices ADIL en Visio		
31/05	Visio PIG Mieux Se Loger 66 Bilan	Fanny	
01/06	ODH Le site internet de l'Observatoire Départemental de l'Habitat est opérationnel depuis quelques mois. Via les interfaces de cartographie, il donne notamment accès à une quinzaine d'indicateurs socles qui permettent de mieux connaître le territoire et engager des réflexions stratégiques pour déployer des politiques de l'habitat.	Fanny	
01/06	« Webinaire de l'Association DALO - Assemblée générale 1er juin 2021 »	Paola	
02/06	Document CAF non-décence		
07/06	Préparation de AG ADIL 66	Toussainte	
15/06	Réunion Directeurs ADIL	Visio	
16/06	Réunion PEX	Visio	
22/06	Lycée Beausoleil Céret	Fanny Caroline	

08/09 septembre	Réunion directeurs/trices ANIL	Fanny	
13/09	Présentation du Permis de Louer Mairie Arles sur Tech	Caroline Sophian Fanny	Présentation du permis de louer à Monsieur Planas+ DGS
14/09	Réunion PDALHPD	Fanny	
14/09	Réunion PDALHPD	Fanny	
16/09	Présentation Histologe avec DDTM	Fanny en Visio	
16/09	Réunion CRHH	Visio	
17/09	Les vendredis de l'ANIL: ADIL 76 PCB	Visio	
23/09	Webinaire stratégie réseau ANIL	Visio	
23 et 24/09	Salon des Maires	Fanny Caroline Sophian Carlos Toussainte	 
24/09	Conférence des financeurs	Caroline	
			

26/09	ARAVIA	Fanny Sylvie	
28/09	Réunion stratégie réseau	Visio	
01/10	Réunion DDTM Présentation des dispositifs du Permis de louer par PMM et Perpignan	Fanny	DDTM Hélène Pillard
05/10	Suivi Formation DALO IDEAL CO	Fanny	
07/10	Conférence des financeurs Habitat inclusif	Fanny	
	Visio Programme ETEHC Vers la rénovation énergétique des centres anciens	Fanny	
11/10	Campus week	Sophian Caroline	
12/10	Visio histologe avec DDTM 66-DDTM 04- DDTM 13- CAF- ARS-PMM		
12/10	Visio CRHH		
19/10	CC ACVI CIL	Fanny	
3/12	Réunion DALO	Fanny	12 participants Maison de la Catalanité

	<p>CLAH</p> <p>Présentation des nouveaux dispositifs sur le territoire 2022</p>	Fanny	
10/12	Réunion réseau ANIL sur la CDC VISIO	Fanny	Participation de l'ADIL 66 à la CDC



Les chiffres clés





Les habitants des 11 communautés des communes et de la communauté urbaine qui composent les territoires de notre département ont consulté l'ADIL 66 cette neuvième année. La cartographie de la page suivante fait apparaître plusieurs éléments.

L'étude de ces données permet de dresser des statistiques d'activité et de préciser les profils des consultants, l'origine géographique ainsi que les thématiques abordées.

L'apport d'une consultation de l'ADIL 66

En apportant des réponses personnalisées et immédiates, l'ADIL agit pour la fluidité des rapports locaux. Les juristes qualifiés aident les consultants

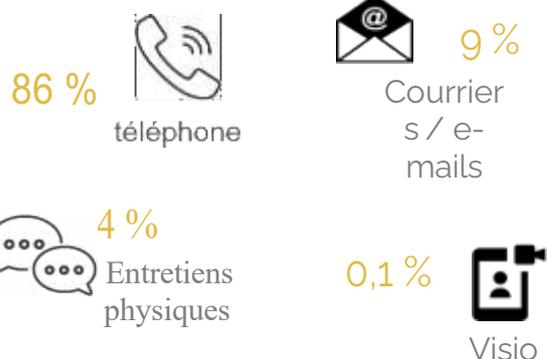
- Faire le point sur leur situation ;
- Rétablir le dialogue entre les parties ;
- Mieux évaluer l'opportunité d'une conciliation ou d'une action en justice
- Résoudre les conflits.



Le conseil personnalisé auprès des ménages

L'Agence départementale d'information sur le logement des Pyrénées-Orientales a dispensé en arrêtant les compteurs au 31 décembre 2021, **8.199 consultations individualisées** à des particuliers ou à des professionnels du secteur du logement. La place de l'information dans le fonctionnement du marché du logement est ainsi largement reconnue et validée.

Le mode de contact de l'ADIL 66 correspond aux tendances nationales. Alors que l'année 2020 était marquée par une forte augmentation du nombre des consultations pour mémoire 8082, l'année 2021 reste au même rythme voire légèrement plus en adéquation avec une situation restant encore compliquée.



8199

CONSULTATIONS

dont 27 hors département

La méthode d'organisation, en particulier la fixation de rendez-vous téléphoniques, est devenue une modalité de mise en contact qui remplit des atouts indiscutables de rapidité et de facilité.

C'est une nouvelle forme de délivrance de l'information qui a été, par ailleurs, largement plébiscitée.

Sur l'année 2021, la prise de rendez-vous téléphoniques connaît une nouvelle augmentation.

Jusqu'ici les visites représentaient environ 6% des consultations. Ce mode de consultation a connu une légère diminution en 2021 et passe pour cette année à 4%.

Toutefois les consultants qui se déplacent au siège de l'ADIL 66 sans rendez-vous sont renseignés avec un minimum d'attente ou repartent avec un RDV fixé.

Ce type de consultations reste marqué par les différentes mesures de protections sanitaires visant à réduire au maximum, sur certaines périodes, les contacts humains ; les ménages ont de fait, réduit les entretiens physiques.

Cette baisse des visites en contrepartie, a favorisé les demandes par téléphone, ces dernières ont été, en 2021 comme en 2020, privilégiées et subissent à nouveau une augmentation générale puisqu'elles représentent 86 % des demandes en 2021 contre 82%.

Le temps de bien informer

Une consultation dure en moyenne **35 minutes** mais peut s'avérer plus ou moins chronophage en fonction du thème abordé et du mode de consultation choisi.

Ainsi, un juriste de l'ADIL 66 consacre **50 minutes** aux entretiens sur rendez-vous, réservés en priorité aux études personnalisées financières et juridiques de projets de primo accession, de rénovation ou d'investissement locatif et aux questions relatives aux copropriétés (syndic bénévole, immatriculation)

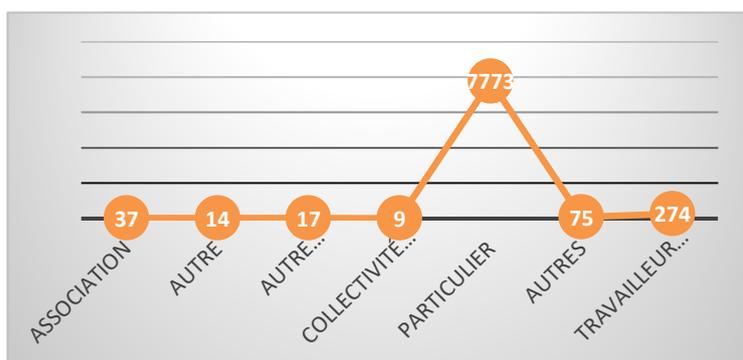
Caractéristiques des ménages

Nature du consultant

L'ADIL est fréquemment sollicitée par les acteurs privé ou publics intervenant dans le logement et l'habitat.

Ces consultations demandent généralement une expertise approfondie.

95% de particuliers
5% de professionnels



Statut du consultant

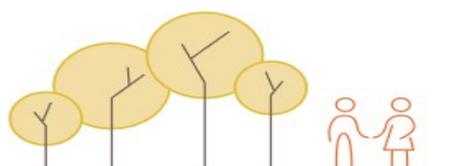
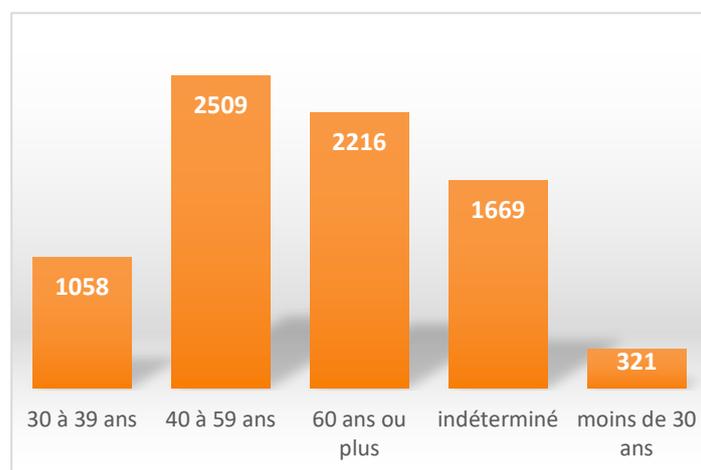
Les locataires du secteur privés sont majoritaires dans la consultation de l'ADIL en 2021 (48%). Ils sont suivis par les propriétaires occupants (32 %), puis par propriétaires bailleurs (15%) les locataires du secteur social (4%), viennent ensuite les pour finir par les personnes issues d'hébergement collectif ou d'occupants à titre gratuit (1%).

Tranches d'âges des consultants

Les personnes dont l'âge se situe entre 40 et 59 ans sont celles qui sont les plus demandeuses d'informations auprès de l'ADIL.

Se sont ensuite les 30-39 ans qui nous sollicitent en nombre puis celles de plus de 60 ans.

Ce relevé permet de constater que les jeunes de moins de 30 ans sont très minoritaires alors qu'il s'agit d'une cible qui mérite d'être informée, en particulier en matière de rapports locatifs (constitution d'un dépôt de garantie, démarches lors de l'entrée dans les lieux).



Origine géographique des consultations

Les Communautés de Communes les plus sollicitées restent celles dont la population est la plus nombreuse et le territoire le plus large et qui de fait, bénéficient d'un nombre important d'infrastructures et de lieux d'accueil.

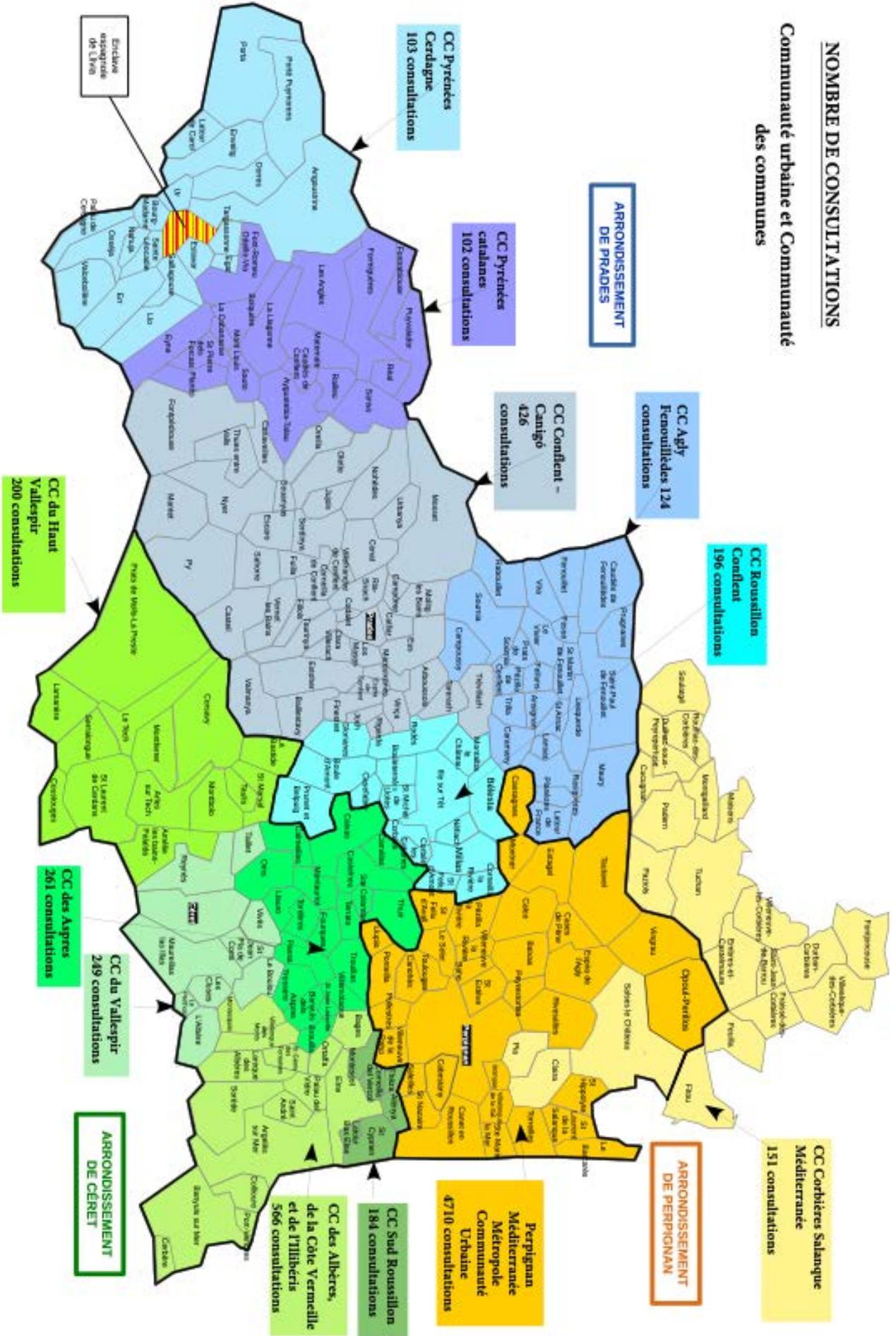
L'illustration permet de démontrer que les territoires les plus demandeurs sont également ceux sur lesquels sont implantés les bureaux de l'ADIL ou bien sur lesquels des permanences sont effectuées.

L'étude de ces données permet de dresser des statistiques d'activité et de préciser le profil des consultants, l'origine géographique ainsi que les thématiques abordées.

Cette analyse permet, encore une fois, de démontrer que la proximité reste indispensable lorsqu'il s'agit de toucher un large public.



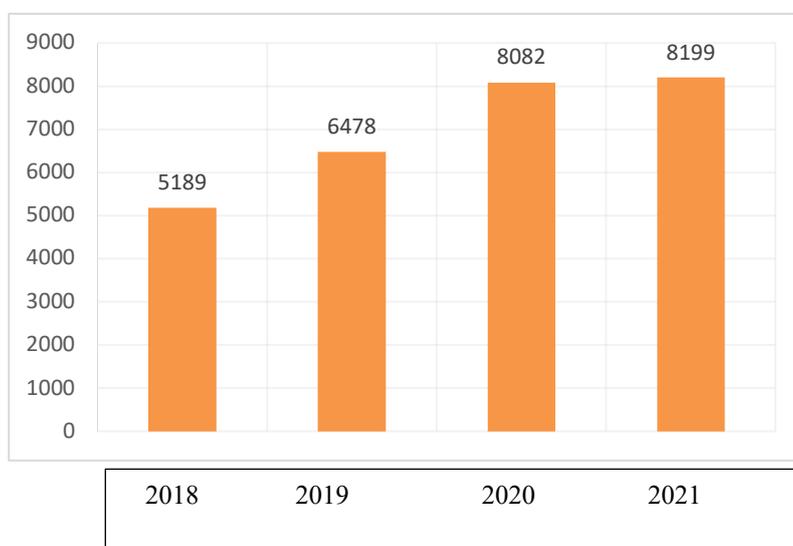
NOMBRE DE CONSULTATIONS
Communauté urbaine et Communauté
des communes



Comparatif sur le nombre de consultations sur les années 2018 à 2021

Malgré la situation sanitaire, l'ADIL a maintenu toute l'année son service de conseils aux particuliers.

Les juristes de l'ADIL ont conseillé 8199 personnes en 2021.

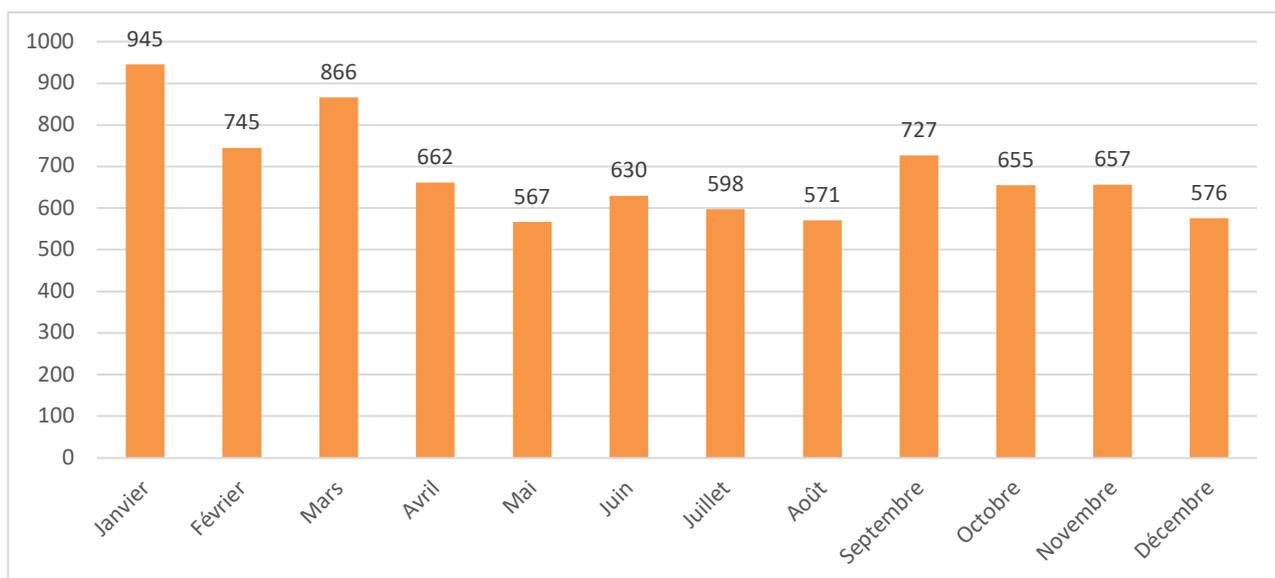


Comparatif sur le nombre mensuel de consultations

Cette progression d'année en année atteste que l'ADIL 66 répond à un besoin fort de conseils et d'accompagnement en droit de l'habitat de la population des Pyrénées-Orientales.

Le service juridique de l'ADIL a pu fonctionner toute l'année de façon optimale, il délivre une moyenne de 683 consultations par mois, soit 34 consultations par jour.

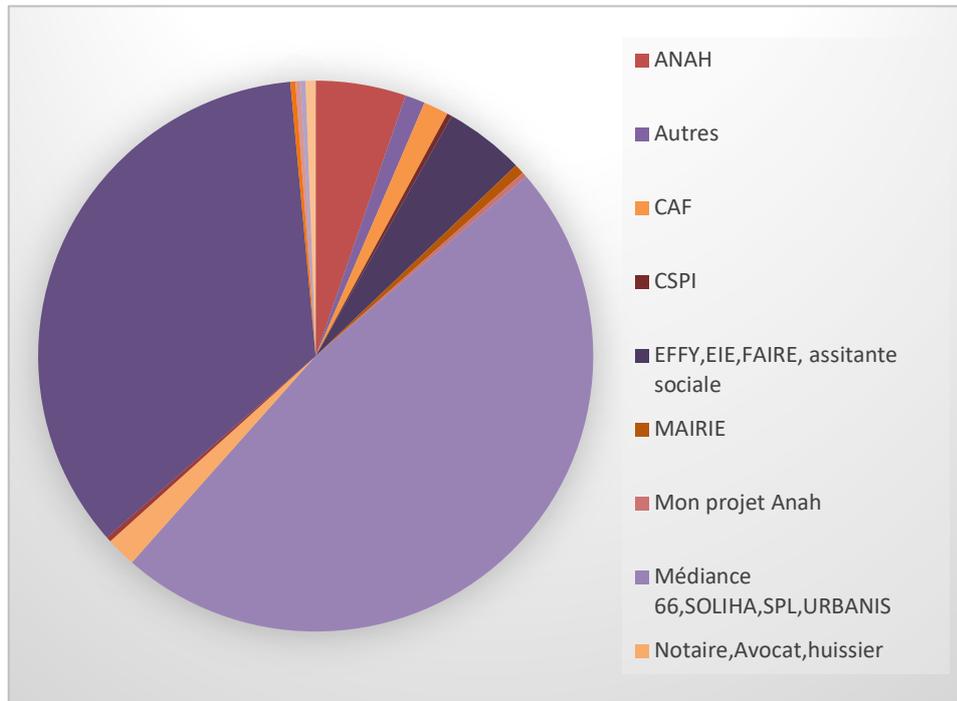
Cette forte demande, constante toute l'année, impose à l'ADIL une gestion à flux tendu.



Réorientations des consultants

L'ADIL guide les ménages dans leurs projets mais n'agit pas à leur place : son rôle est de les informer, les conseiller et le cas échéant de les orienter vers l'organisme ou le partenaire le plus apte à leur demande.

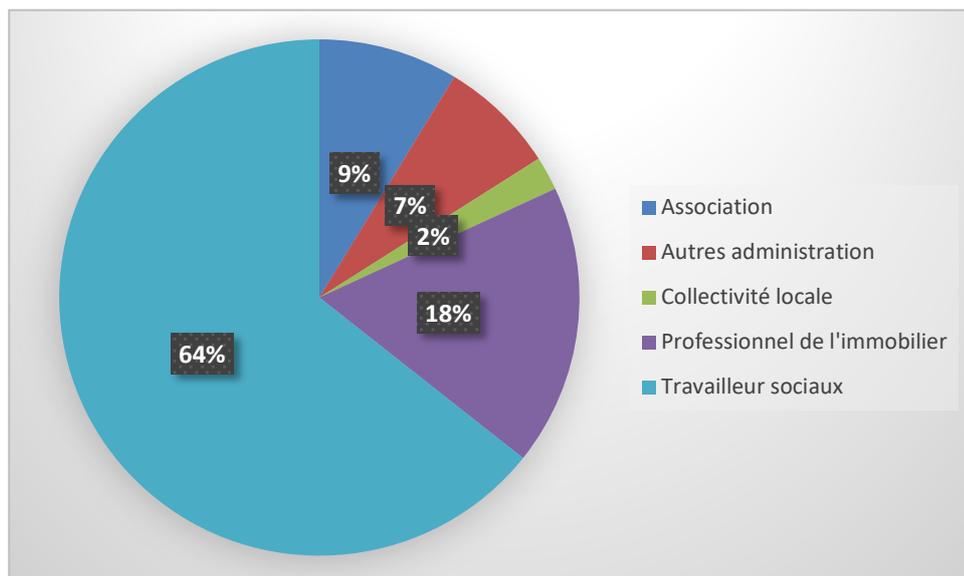
Dans 51% des cas les personnes ont été réorientées vers un partenaire.



Consultations des professionnels

Si 64 % des consultations de l'ADIL émanent des travailleurs sociaux, les juristes de l'ADIL ont répondu à 18% de sollicitations de professionnels en 2020.

Ces consultations demandent généralement une expertise approfondie.



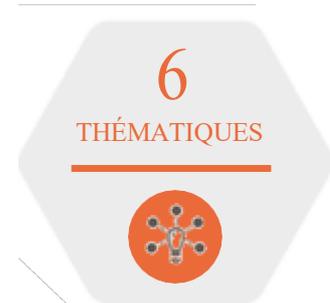
Les principales thématiques d'intervention



Répartition thématique des consultations

Sur cet indice relatif aux thèmes des consultations principales, l'année 2021 montre l'intérêt des ménages finalement sur 6 thèmes identiques aux autres années.

Ce relevé permet de constater une **forte demande en matière d'amélioration de l'habitat et d'accession à la propriété.**



Rapports locatifs

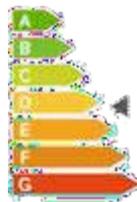


4948 consultations



157 consultations

Amélioration de l'habitat



2320 consultations

Copropriété

327 consultations



Urbanisme

40 consultations



Voisinage

103 consultations



Comparatif	2019	2020	2021
Rapports locatifs	3954	4755	4948
Amélioration de l'habitat	1532	2111	2320
Accession à la propriété	101	82	114
Copropriété	290	335	276
Fiscalité	86	87	51
Recherche d'un logement	139	159	121
Urbanisme	33	66	40
Voisinage	94	119	103
Investis. Loc. Diad. Reglementaires. Conseils techniques. Autres	23	37	54

L'amélioration de l'habitat

L'amélioration de l'habitat reste un axe fort de la demande 32,39% **de consultations** auprès de l'ADIL pour 2021, émanant pour la majorité de demandes de propriétaires occupants. Cette situation est à mettre en relation étroite avec la mission PRIS-ANAH confiée à l'ADIL 66. L'ADIL vérifie l'éligibilité et oriente vers les opérateurs. L'organisation territoriale du conseil aux particuliers sur la rénovation énergétique a été reconfiguré début 2021..

L'ADIL intervient en complémentarité des conseillers techniques et des opérateurs.

Dans cette structuration complexe, le conseil apporté par les conseils juristes de l'ADIL, permet de répondre aux questions qui se posent en matière d'amélioration de l'habitat, d'indiquer les aides financières nationales et locales auxquelles le ménage peut prétendre et orienter ensuite vers le bon interlocuteur pour le suivi technique de leur projet.

L'amélioration de l'habitat reste un axe fort de la demande.

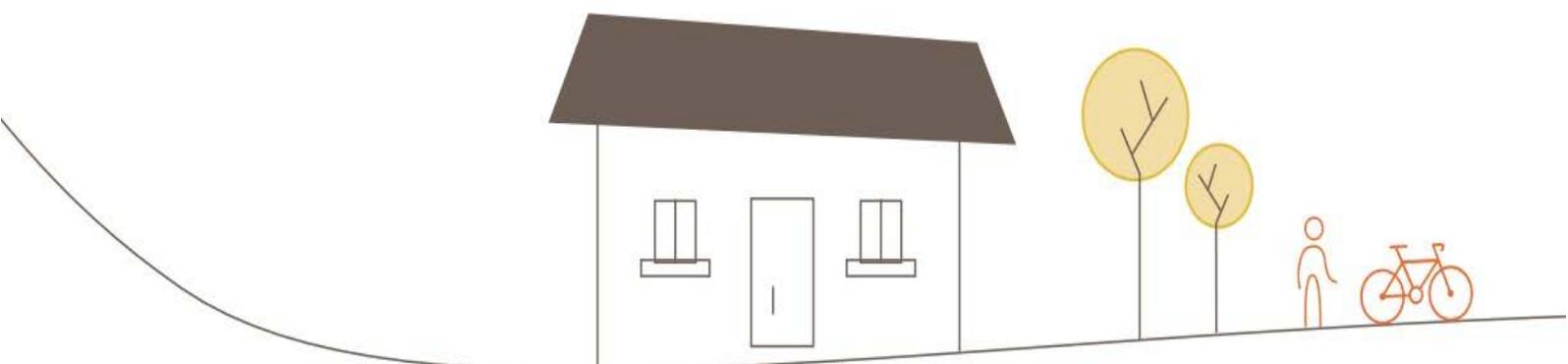


Outil : aides locales

L'ADIL peut ainsi apporter un conseil personnalisé aux ménages et faciliter la compréhension de l'articulation des différentes aides, à la fois locales et nationales.

Missions du PRIS

- Faire connaître au demandeur les aides auxquelles il peut prétendre sur le territoire concerné, ainsi que leurs conditions d'obtention.
- Expliquer les règles et le rôle de chacun des acteurs et les étapes du projet, du montage à son achèvement ;
- S'assurer, pour les ménages éligibles aux aides de l'ANAH, de la volonté du propriétaire de s'engager dans une démarche de travaux, en lui apportant tous les conseils qui peuvent faciliter sa prise de décision avant de passer le relais à l'opérateur d'ingénierie chargé de l'accompagnement.



Les rapports locatifs

La location représente 60,35 % de l'activité juridique

Avec un volume de 5069 demandes de conseils et d'informations, lorsque sont cumulés les rapports locatifs et la recherche de logement, restent largement le thème de prédilection en ADIL.

Les juristes ont été sollicités en 2021 (par ordre décroissant) :

Les impayés restent une sollicitation importante mais se retrouvent en légère baisse en passant de 303 en 2020 à 238 en 2021.

Viennent ensuite les obligations du bailleur, thème qui se positionne en forte augmentation passant de 495 demandes en 2020 à 652 en 2021.

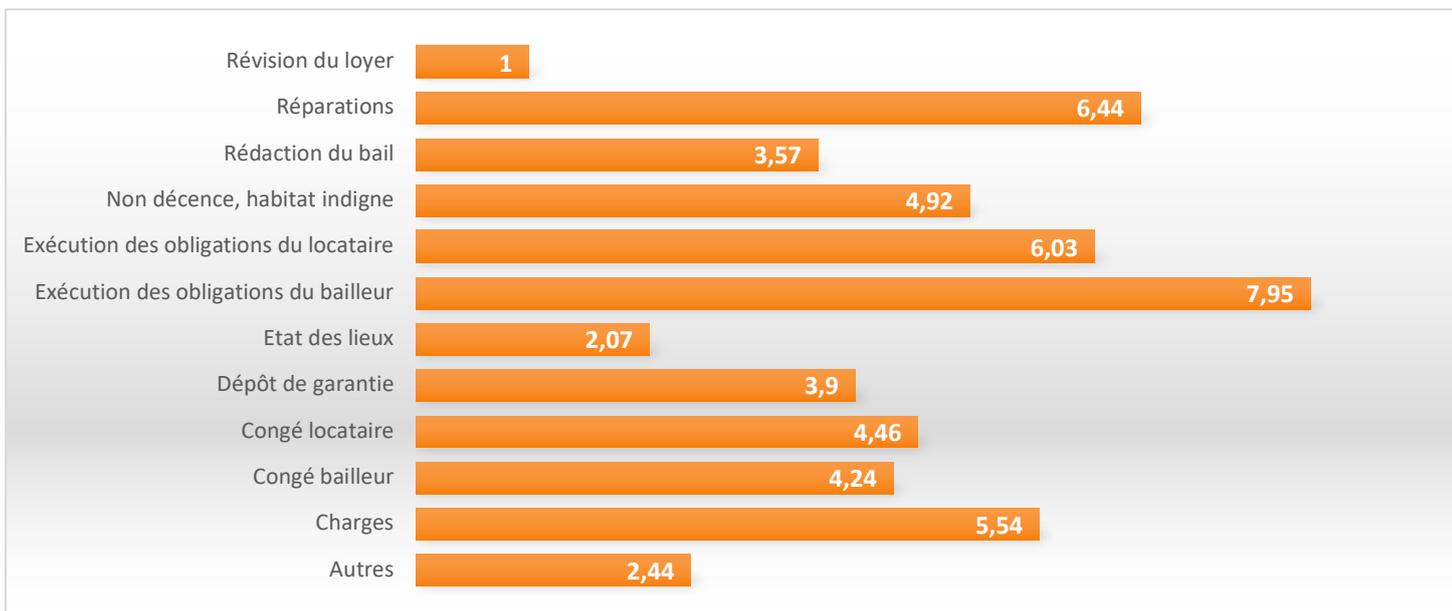
La régularisation des charges est en augmentation passant de 373 en 2020 à 454 en 2021.

Les questions relatives aux expulsions confirment toujours sa baisse passant de 90 en 2020 à 72 en 2021.

48,05 % locataires du secteurs privés

3,60% locataires du secteur social

14,99 % propriétaires bailleurs





Via ce numéro mis en place depuis de nombreuses années a été réactivé à l'occasion de la crise sanitaire liée au COVID 19.

Il s'agit, dans le cadre de la mission d'information délivrée par les juristes des ADIL de recevoir sur un numéro unique toutes les demandes relatives aux impayés de loyers, lesquelles sont ensuite orientées sur l'ADIL du département qui aura été préalablement renseignée par le demandeur.

Les appels reçus à l'ADIL sont alors traités par les juristes. Il s'agit de répondre à toutes les demandes telles que :

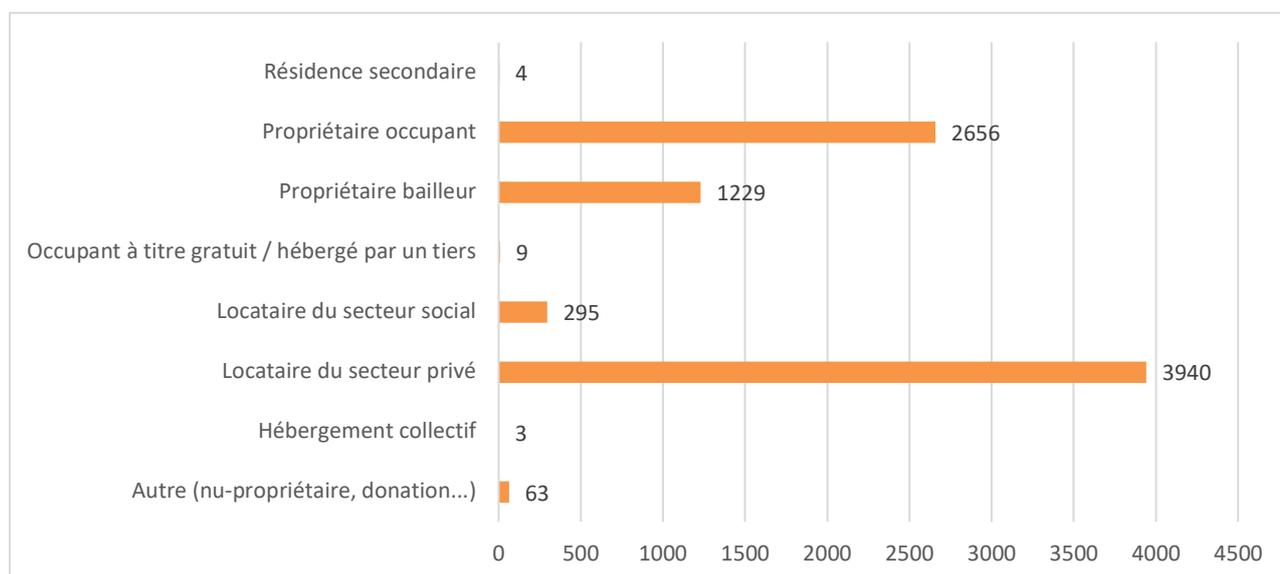
- Existe-t-il des aides ponctuelles pour m'aider à payer mon loyer ?
- Dois-je informer mon bailleur des difficultés financières que je rencontre ?
- J'ai reçu un commandement de payer de la part de mon bailleur, comment dois-je réagir ?

Une orientation vers d'autres partenaires peut être recommandée si elle s'avère nécessaire.

Ce sont les locataires du secteur privé qui sont très largement demandeurs sur les questions d'impayés de loyers, de non-décence et d'expulsion. Se positionnent ensuite les locataires HLM, très certainement moins demandeurs du fait de l'anticipation de la gestion de leur situation, par les bailleurs sociaux qui ont su faire preuve d'une véritable réactivité dans cette gestion très en amont des difficultés potentielles.

Les bailleurs se sont également mobilisés sur cette question alors que les propriétaires occupants ont été très peu nombreux à l'inverse de ce que la situation aurait pu amener à penser sur les incertitudes de solvabilité et de paiement des mensualités de prêt.

Via se numéro, 124 appels ont été réorientés vers les services de l'ADIL 66.



L'apport d'une consultation de l'ADIL 66

En apportant des réponses personnalisées et immédiates, l'ADIL agit pour la fluidité des rapports locatifs. Les juristes aident les consultants à

- Faire le point sur leur situation
- Rétablir le dialogue entre les parties
- Mieux évaluer l'opportunité d'une conciliation ou d'une action en justice
- Résoudre les différends.

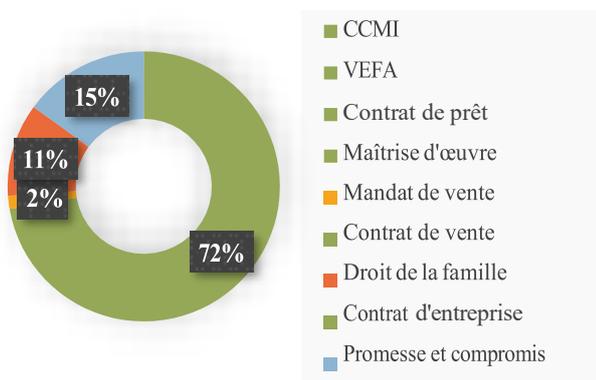
L'accession à la propriété

Les questions relatives à l'accession à la propriété concernent tant l'aspect juridique que l'aspect financier.

Dans le cadre de sa mission, l'ADIL reçoit les ménages qui souhaitent devenir propriétaires. Les juristes aident ces candidats à l'accession à préparer et à sécuriser leur projet dans sa globalité.

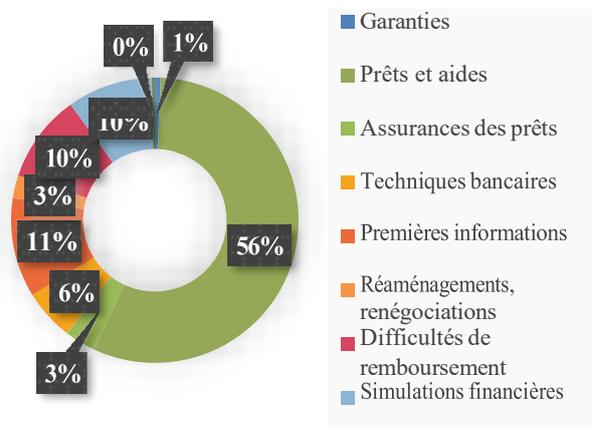
Volet juridique de l'accession

Sur l'**aspect juridique**, les informations sur **les différents types de contrats** ont fait l'objet de **114 demandes** (82 en 2020) et 18 sur les promesses et compromis de vente.



Financement de l'accession

Sur l'**aspect financier**, nous observons une diminution des sollicitations sur les prêts et les aides passant de 54 consultations en 2020 à 43 en 2021. Cette légère baisse est ressentie tant sur les informations relatives aux prêts et aides, passées de 29 en 2020 à 26 en 2021 que sur les premières informations 15 en 2021 ou les assurances de prêt.



LE CONSEIL AUX FUTURS ACCEDANTS

L'ADIL a pour objectif de permettre à tout accédant de mener son projet d'accession à la propriété en toute sécurité financière et juridique.

Les aspects juridiques de l'accession

Étude des différents contrats qui lient l'accédant avec les professionnels, réception des travaux, droit de rétractation, assurances, fiscalité immobilière, etc.

Le volet financier de l'accession

Étude des prêts et des aides, techniques bancaires, garanties, etc.

Étape essentielle du parcours de l'accédant, ce conseil préventif demeure un élément efficace pour lutter contre les projets mal maîtrisés.

L'ADIL sécurise les projets d'accession, en établissant avec le futur accédant, une étude qui tient compte de l'ensemble des dépenses qui intègre les frais annexes liés à l'achat (impôt et taxe, charges, entretien, ...) et l'ensemble des aides mobilisables (PTZ, Prêt action logement, PAS, Prêts ou aides des collectivités territoriales, etc.

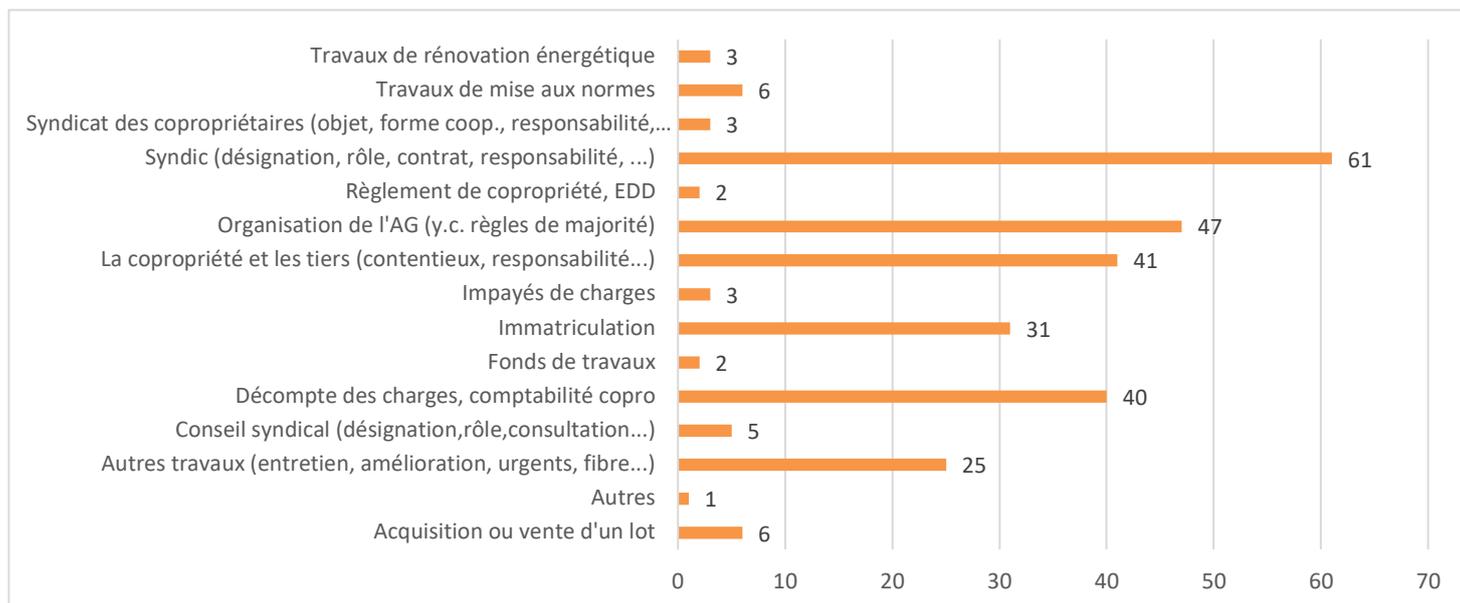
Le tout en abordant les aspects juridiques au cours de l'entretien qui peut durer en moyenne 1h 30. Les juristes disposent d'un nouvel outil ImmoPéra, accessible en ligne.

Chaque trimestre l'ANIL publie un indicateur qui permet de suivre l'évolution des taux d'intérêts des prêts immobilier sur 15, 20, 25 ans.

La copropriété

Le thème de la **copropriété** représente cette année un volume de **276 consultations** (335 en 2020). L'ADIL poursuit son rôle pédagogique auprès des copropriétaires en leur apportant une information juridique sur le fonctionnement et les acteurs de la copropriété ainsi que dans le cadre de projet de rénovation ou d'acquisition en copropriété.

En matière de copropriété, l'essentiel des consultations porte sur l'organisation de la copropriété et le rôle du syndic.



- Le rôle et mission du syndic, les informations sur l'organisation de l'assemblée générale, les décomptes de charges, la copropriété et les tiers, le règlement de copropriété et le syndic des copropriétaires polarisent la moitié des demandes (133 consultations contre 217 en 2020).
 - Les questions sur les travaux** (mise aux normes, travaux de rénovation énergétiques et autres travaux) sont en diminution et totalisent 37 demandes.

Le registre des copropriétés

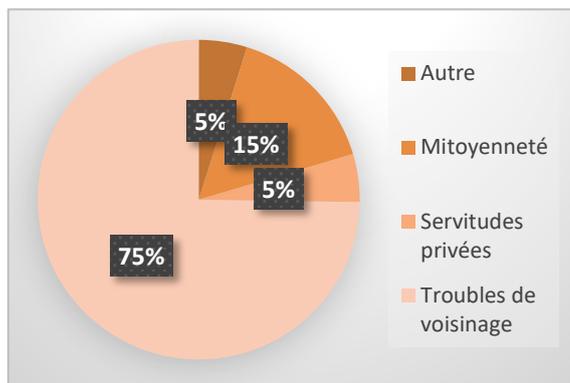
Il comprend l'ensemble des informations recueillies pour chaque copropriété immatriculée : son identité (adresse, taille, âge, composition), sa gouvernance (syndic professionnel ou bénévole), ses finances, son bâti et les éventuelles procédures administratives **ou judiciaires en cours**.

Ainsi les copropriétés en difficulté sont décelées plus rapidement.



Le voisinage

Les questions sur les **relations de voisinage** ont été moins nombreuses cette année, avec **103 consultations** (119 en 2020).



La part des contacts liée aux **troubles de voisinage** représente 77 demandes avec des questions principalement axées sur le bruit, les comportements, les constructions en limite de propriété et les droits de passage.

Des conflits **accentués par l'occupation contrainte des domiciles** pendant les périodes de confinement.

La fiscalité

Le volume des consultations sur ce thème atteint **51 consultations** :

- Les demandes concernant les **avantages fiscaux en locatif** polarisent 12 des consultations.
- Les informations délivrées sur les **différentes taxes** (habitation, foncière, urbanisme et TVA) représentent 33 demandes.
- L'intérêt de l'intermédiation locative est souvent évoqué, à l'occasion des questions sur le conventionnement notamment dans le cadre des aides d'amélioration pour les propriétaires bailleurs.

Conseil pour l'investissement locatif

Pour déterminer les incidences d'un régime fiscal par rapport à l'autre, les conseillers ont la possibilité de réaliser des simulations calculant le supplément ou l'économie d'impôt en fonction de l'option fiscale retenue à l'aide du **logiciel SIMI II CC**



L'urbanisme



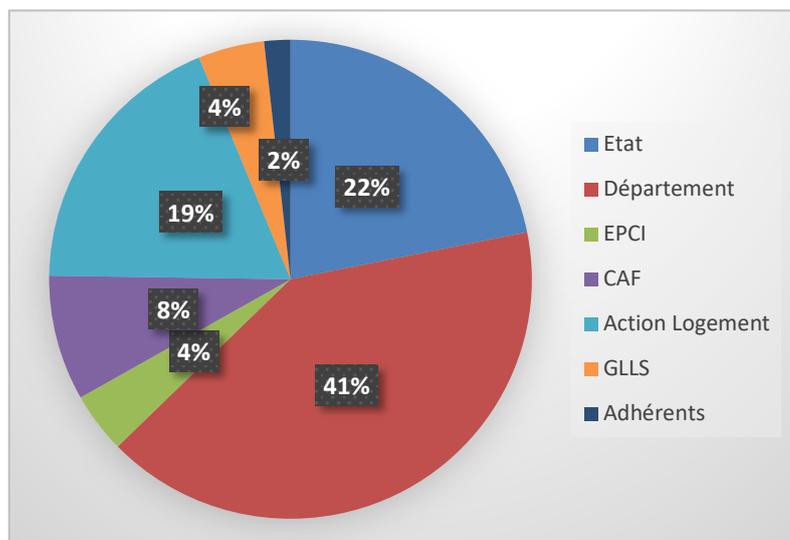
Les questions traitant de **l'urbanisme** représentant **40 consultations** (125 en 2020). Le domaine du **permis de construire** questionne principalement les consultants avec **15 demandes**.



Les Ressources de l'ADIL



Les ressources de l'ADIL



LA PARTICIPATION DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

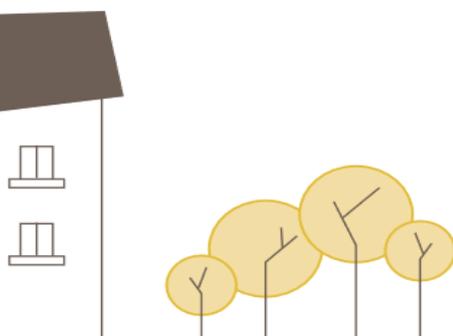
En 2021, plusieurs nouvelles intercommunalités, ont contribué au financement.

Cette participation revêt la forme d'une cotisation dont le montant est déterminé selon le barème adopté par notre assemblée générale, à savoir 0,10 euros par habitant (selon le dernier recensement).

1,15 %
diminution 2021

Les produits se sont élevés à 355 455 €, soit 1,15% de moins qu'en 2020

	2020	2020	évolution 2020
État	77 568 €	71 281	+8,82%
CAF	30 000	30 000	-
Action Logement	65 970€	64 961	+ 1,55%
Département	145 000 €	145 000	-
CGLLS	15 715 €	15 461	+ 1,64%
EPCI	14 25€	10 406	+39,58%
Cotisations adhérents	6 220 €	10 150€	-38,72%
TOTAL cotisations et subventions	354 998 €		
Produits divers	457 €		
TOTAL PRODUIT	355 455€		



Les moments forts



Les rencontres et visites

Le 18 octobre l'ADIL a reçu la visite de Etienne Stoskopf, Préfet des Pyrénées-Orientales dans ses locaux à Perpignan.

Accueilli par la Présidente de l'ADIL Toussainte Calabrèse, par la Présidente du Département des Pyrénées-Orientales, et par la Directrice de l'ADIL, Fanny Brunet et l'équipe.



Toussainte Calabrèse, Présidente de l'Adil, et l'équipe. Etienne Stoskopf, Préfet des PO et Hermeline Malherbe, Présidente du Département et les responsables du logement du Conseil Départemental.

Salon des Maires du 23 et 24 septembre 2021 en présence de Toussainte Calabrèse, Présidente de l'Adil et de l'équipe, Fanny, Caroline, Sophian et Carlos.



Ils nous ont dit...



Quelques exemples d'extraits de demandes reçues

Madame X

Bonjour, j'ai remarqué qu'il y avait dans mon grenier sur les poutres du toit des champignons

(mérule pleureuse) il y a également des traces d'humidité sur les autres poutres et également sur les plafonds de ma maison .

Mes murs s'effritent constamment. J'ai également de très grosses fissures dans le grenier.

J'ai contacté le propriétaire pour m'en plaindre et celui-ci m'a répondu que c'était une vieille maison et qu'il ne peut rien faire pour l'humanité. Que dois-je faire ? Voilà 7 mois que je vis dans cette maison et mes enfants sont constamment malades depuis que nous sommes arrivés dans les lieux.

Monsieur Y

Je souhaiterais vous poser une question concernant mes droits de propriétaire bailleur. Notre locataire vient de quitter le logement qu'elle nous louait. L'agence immobilière a-t-elle le droit de garder le reliquat des charges pour le paiement des frais de gestion.

Je vous remercie de votre retour.

Cordialement.

Monsieur X

Ma mère a des impayés de loyers sur une maison qui lui sert de revenu. Pouvez-vous nous indiquer comment trouver des solutions ?

Madame Y

Bonjour Madame, Monsieur,

Pourriez-vous m'indiquer si en tant que propriétaire occupant, via une SCI, il est possible de bénéficier de l'aide Maprimerenov ?

SCI détenue à 90% par moi en tant que personne physique et 10% par une holding, SASU, détenue à 100% par moi en tant que personne physique

Je ne trouve pas de textes de références.

Je vous remercie.

Bien cordialement

Monsieur X

Je suis revenu vivre à Pézilla la Rivière (66370) et depuis quatre ans je fais la demande pour un appartement en HLM mais je n'obtiens pas de réponses positives. Je suis propriétaire d'un appartement en région parisienne où ma femme s'y rend de temps en temps actuellement car elle veut rester proche de ses parents âgés de 92/93 ans.

Ma question est la suivante :

Est-ce-que j'ai le droit ou non de faire la demande d'un appartement en HLM.

Merci d'avance pour votre réponse.

Une assistante sociale XY

Bonjour,

Je reçois ce jour un jeune qui m'informe que son logement est insalubre.

Un document serait affiché à sa porte d'entrée, et l'immeuble déserté.

Pour autant, il n'est pas informé d'une démarche de déclaration d'insalubrité, et n'a pas de réservation préfectorale.

Pourriez-vous nous indiquer la marche à suivre ?

Madame Y

Bonjour,

Je me permets de vous contacter afin d'avoir des renseignements sur une aide au financement d'un monte-escaliers.

En effet, ma belle-mère ne peut monter les escaliers chez elle ; escaliers qui desservent sa chambre et la salle de bain.

Il existe déjà un monte-escalier installé lorsque mon beau père était gravement malade, mais qui est en panne, sans réparation possible.

Dans l'urgence, ma belle-mère a contacté un installateur et a déjà donné un acompte ; les travaux devraient se dérouler d'ici peu.

Malgré l'avancée de la procédure des travaux, est-il encore possible de solliciter une aide ?

Le devis s'élève à 4290€. Je vous remercie de la suite que vous donnerez à ma requête.

Monsieur X

Bonjour,

Je souhaite des infos sur le prêt immobilier, je suis seule avec ma fille et je voudrais construire. Je suis disponible vendredi après-midi.

Je souhaite démarrer un projet immobilier, l'achat d'un terrain constructible et j'aimerais construire une maison dessus moi-même étant maçon auto-entrepreneur.

J'aurais besoin de plusieurs informations, que ma banque n'a pas su me donner.

Pourrais-je prendre rendez-vous pour en discuter d'avantage s'il vous plaît ?

Madame Y

Bonjour,

J'occupe une maison en location depuis 5 ans, mon propriétaire vend la maison.

Il doit m'envoyer congés en juillet car mon préavis se finit en janvier 2023. Je sais que le propriétaire est obligé de me faire une proposition d'achat, ce qui n'a pas été fait de la part de l'agence Y à ce jour. Et ces derniers m'ont imposé de recevoir une visite ainsi que la visite du photographe et du diagnostiqueur immobilier. Est-ce normal ?

Monsieur X

Bonjour nous avons pour projet l'achat d'un petit appartement à la montagne que nous souhaitons occuper pour nos vacances et louer pour amortir les frais une partie de l'année.

S'agissant d'un appartement qui ne fait pas l'objet d'un DPE selon l'annonce de l'agence immo.

Pouvez-vous nous éclairer sur les dispositions liées à ces DPE notamment s'il s'agit d'un DPE F vis à vis des nouveautés loi climat et résilience.

Des obligations de réalisation de travaux par le propriétaire de la location saisonnière.

Merci

Monsieur X

Bonjour,

Je me permets de faire appel à vos services car je suis dans une situation délicate mon logement viens d'être classé non décent par la caf.

Auriez-vous une solution de secours de logement sur Saint Laurent de la Salanque ?

Je suis en couple avec deux enfants, je suis salarié et indemnisé par pôle emploi.

Je reçois 410 euros d'APL. Merci.

Monsieur X

Bonjour,

J'aurai voulu savoir si une agence immobilière est en droit de remplir 1 dossier FSL pour une dette de loyer ?

Et comment faire pour prouver qu'elle ne respecte pas l'indice de révision des loyers ?

Depuis maintenant 3 ans que j'habite dans cet appartement le loyer a augmenté de près de 40 euros.

Photos de l'équipe



Annexes

Annexe 1

Brèves dans le journal institutionnel du Conseil Départemental
« Mon Département »

Annexe 2

Cas pratiques publiés

Annexe 3

Enquête satisfaction



Votre info logement avec l'ADIL

Brèves estivales

Vous vous interrogez sur les conditions d'ouverture de votre piscine dans votre copropriété cet été du fait des préconisations sanitaires ou des mesures de sécurité à respecter concernant votre piscine personnelle ? Vous vous demandez si vous pouvez utiliser votre barbecue sur votre balcon ? Si le voisin a le droit de recevoir ses amis jusqu'à tard dans la nuit ou de tondre sa pelouse le dimanche matin pendant la période estivale ? Vous craignez une propagation d'un feu de broussailles, car le terrain voisin n'est pas entretenu ? Vous réfléchissez à la possibilité de sous-louer votre logement pendant les vacances ? Il fait très chaud dans votre logement, vous souhaitez savoir si le propriétaire doit vous fournir un équipement particulier ou réaliser des travaux d'isolation ? Les juristes de l'ADIL 66 vous répondent gratuitement sur rendez-vous ou par téléphone du lundi au vendredi de 9 h à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h. Présidée par Toussainte CALABRESE, l'ADIL 66 se situe 2 rue Pierre Dupont 66000 Perpignan Tél. 04 68 52 00 00 / Mail : contact@adil66.org / Suivez notre actualité sur notre site internet : www.adil66.org / [facebook.com/adil66.org](https://www.facebook.com/adil66.org)

Votre info logement avec l'ADIL

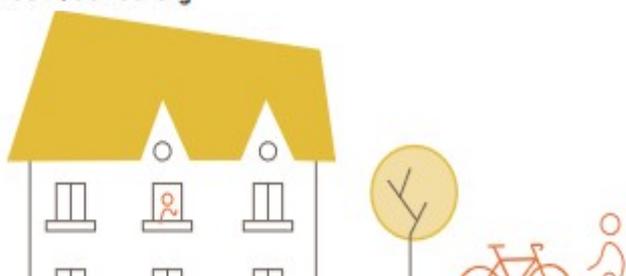
Un devis avant travaux est-il obligatoire ?

La remise d'un devis n'est obligatoire qu'à certaines conditions selon la nature ou le montant des travaux (exemple : prestations dans le secteur du bâtiment et de l'équipement de la maison ou lorsque le montant des travaux dépasse 1 500 euros et 100 euros TTC pour un service à la personne). Le document peut être payant sous réserve d'une information préalable du client. Certaines mentions sont obligatoires (ex : nature exacte de la prestation, décompte détaillé, frais de déplacements, le prix doit être déterminé ou déterminable et peut être révisable, etc.). Plus le document est précis, plus il permet de sécuriser la prestation – en cas de travaux, il peut être important de savoir par exemple si le devis comprend les coûts de préparation du chantier et de nettoyage de celui-ci. Cependant, même si certaines informations font défaut, le devis n'est pas nul pour autant, et la signature par le client l'engage envers le professionnel (délai de rétractation de 14 jours en cas de démarchage). Pour toute information complémentaire, vous pouvez contacter l'ADIL 66 afin d'obtenir une consultation juridique personnalisée gratuite. Présidée par Toussainte CALABRESE, l'ADIL 66 se situe 2 rue Pierre Dupont, 66000 Perpignan. Tél. 04 68 52 00 00 / E-mail : contact@adil66.org / Site internet : www.adil66.org / [facebook.com/adil66.org](https://www.facebook.com/adil66.org)

Votre info logement avec l'ADIL

Les résidents d'EHPAD, d'EHPA ou d'USLD peuvent bénéficier du chèque énergie

Les résidents des EHPAD ainsi que des établissements d'hébergement pour personnes âgées (Ehpa) et des unités de soin de longue durée (USLD) peuvent désormais bénéficier de la prise en charge partielle de leurs dépenses d'électricité ou de gaz, au travers du chèque énergie. Cette aide n'est désormais plus limitée aux résidents des logements foyers conventionnés APL (loi 2020-1525 du 7/12/2020 art.64). Sur la base des informations fiscales – moins de 10 700 euros pour 1 personne et moins de 16 050 euros pour un couple –, l'administration adresse automatiquement le chèque énergie. La validité du chèque énergie 2020 est fixée au 31 mars 2021. Le résident bénéficiaire du chèque énergie peut donc désormais remettre ce titre de paiement au gestionnaire de l'établissement afin de payer une partie des frais dont il est redevable. Pour toute information complémentaire, vous pouvez contacter l'ADIL 66 afin d'obtenir une consultation juridique personnalisée gratuite. Présidée par Toussainte CALABRESE, l'ADIL 66 se situe 2 rue Pierre Dupont 66000 Perpignan. Tél. 04 68 52 00 00 / E-mail : contact@adil66.org / Site internet : www.adil66.org Facebook [facebook.com/adil66.org](https://www.facebook.com/adil66.org)



Votre info logement avec l'ADIL

Vous avez un projet de construction

Vous vous interrogez sur les différentes étapes : prêt immobilier, aides mobilisables, choix de l'assurance emprunteur, achat du terrain, contrat de construction de maison individuelle, contrat d'entreprise ou contrat de maîtrise d'oeuvre, autorisations d'urbanisme, déroulement des travaux, frais annexes (raccordements, dépôt de caution en lotissement, finitions).

Conformément à la mission mentionnée par l'article L.1366-1 du code de la construction et de l'habitation, les juristes de l'ADIL 66 vous informent de manière personnalisée, neutre et gratuite sur tous les aspects juridiques et financiers de votre projet d'accès à la propriété, à l'exclusion de tout acte administratif, contentieux ou commercial. Présidée par Toussainte CALABRESE, l'ADIL 66 se situe 2 rue Pierre Dupont 66000 Perpignan Tél. 04 68 52 00 00 / Mail : contact@adil66.org / Site internet : www.adil66.org /

[facebook.com/adil66.org](https://www.facebook.com/adil66.org)

Votre info logement avec l'ADIL

La copropriété ?

Petite ou grande copropriété, horizontale ou verticale, syndic bénévole ou professionnel, conseil syndical, président de séance, scrutateur, budget prévisionnel, annexes comptables, fonds de travaux, fonds de roulement, tantièmes, majorité absolue, simple, double majorité, parties privatives/communes, parties communes à usage privatif, lot principal, transitoire, immatriculation... Vous pouvez retrouver de nombreuses informations sur la copropriété sur notre site internet www.adil66.org, rubrique documentation, onglet copropriété. Les juristes de l'ADIL répondent gratuitement à vos questions par téléphone ou sur rendez-vous. Présidée par Toussainte CALABRESE, l'ADIL 66 se situe 2 rue Pierre Dupont 66000 Perpignan Tél. 04 68 52 00 00 / Mail : contact@adil66.org / Site internet : www.adil66.org / [facebook.com/adil66.org](https://www.facebook.com/adil66.org)

Votre info logement avec l'ADIL

Vous êtes propriétaire d'un logement vacant et vous hésitez à louer ?

Un bien laissé vacant coûte cher au propriétaire du fait de l'imposition, des coûts d'entretien mais également de la dévalorisation du patrimoine. Quelles que soient les raisons : manque de temps pour gérer votre bien, problème de succession, départ en maison de retraite, travaux de mise en conformité, mauvaise expérience, manque de connaissance, crainte des impayés, fiscalité... les juristes de l'ADIL 66 peuvent vous renseigner gratuitement sur ces questions : les obligations du bailleur et du locataire, le dispositif du permis de louer – autorisations et déclarations préalables, les différents types de baux, les modes de gestion, l'intermédiation locative, la sous-location, la sécurisation des loyers... Présidée par Toussainte CALABRESE, l'ADIL 66 se situe 2 rue Pierre Dupont 66000 Perpignan Tél. 04 68 52 00 00 / Mail : contact@adil66.org / Site internet : www.adil66.org / [facebook.com/adil66.org](https://www.facebook.com/adil66.org)

Votre info logement avec l'ADIL

Janvier 2021 : le nouveau mode de calcul des allocations personnelles au logement

À partir du 1^{er} janvier 2021, le montant des aides personnelles au logement sera calculé sur les ressources des 12 derniers mois, alors qu'il était, jusqu'à présent, basé sur des ressources perçues deux ans auparavant (N-2). Le mode de calcul, les critères d'éligibilité et les barèmes ne changent pas, et le versement de l'aide reste mensuel et à date fixe. Ce qui change : la Caf récupère automatiquement les ressources des allocataires pour calculer le montant des aides personnelles au logement. Ce montant sera ensuite actualisé tous les 3 mois. Attention : les allocataires sont invités à mettre à jour leur dossier et déclarer certains types de revenus tels que les pensions alimentaires versées ou perçues, les frais exposés dans le cadre de l'exercice de leur activité professionnelle ou d'une tutelle, le chiffre d'affaires pour les indépendants. Pour toute information complémentaire, vous pouvez contacter l'ADIL 66 afin d'obtenir une consultation juridique personnalisée. Présidée par Toussainte CALABRESE, l'ADIL 66 se situe 2 rue Pierre Dupont 66000 Perpignan. Tél : 04 68 52 00 00 / Mail : contact@adil66.org / Site internet : www.adil66.org

Cas pratiques publiés

Question de Monsieur P. de Thuir : " Les branches des arbres de mon voisin envahissent mon jardin. Malgré plusieurs demandes, il ne les élague pas. Que puis-je faire?"

Réponse de Mme ASNAR, juriste à l'ADIL 66 :

Les distances à respecter par des plantations situées entre des propriétés privées sont fixées soit par la commune soit par les usages locaux.

A défaut, le Code civil (article 671) prévoit que :

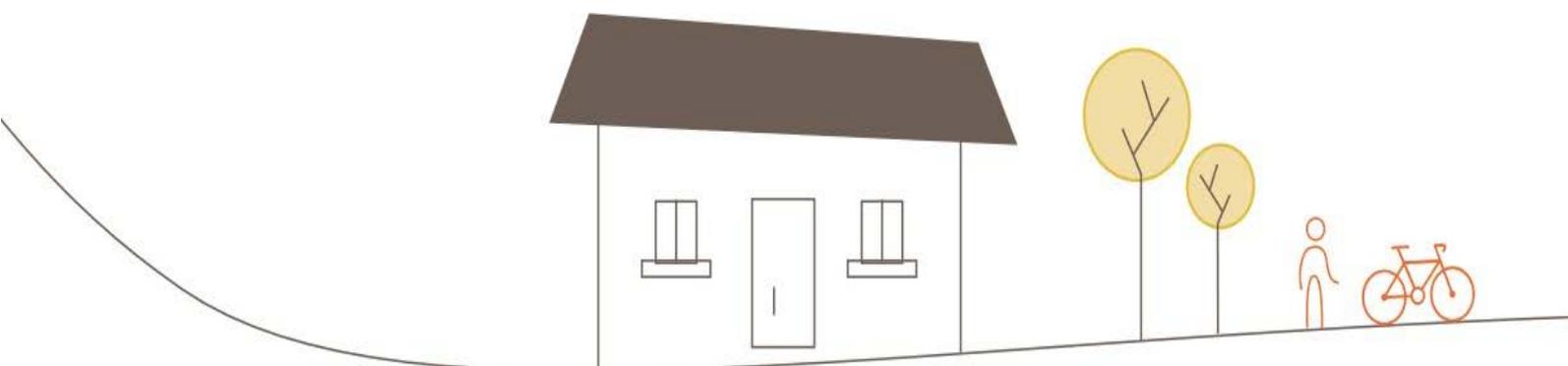
□ tout arbre dépassant 2 m de haut doit être planté à 2 m au moins de la limite séparative de 2 propriétés ;

□ tout arbre ne dépassant pas 2 m de haut doit être planté à 50 cm au moins de la limite séparative.

Si les branches de l'arbre voisin surplombent le terrain et dépassent la limite séparative, on peut exiger qu'il les coupe, mais on ne peut en aucun cas le faire soi-même. Si c'est un arbre fruitier, il n'est pas possible de cueillir les fruits des branches surplombant le terrain. En revanche, ils peuvent être ramassés s'ils tombent à terre naturellement.

Si des racines dépassent, elles peuvent être coupées à la limite séparative (contrairement aux branches). Si ces racines occasionnent un préjudice, par exemple soulèvement de mur, percement de canalisation et que le voisin s'est refusé à intervenir, une action en responsabilité peut être envisagée. Évidemment, nous vous recommandons une démarche de conciliation amiable au préalable.

Pour plus de renseignements, vous pouvez nous contacter au 04 68 52 00 00 ou sur contact@adil66.org.



adil ADIL 66
16 avril 2021 · 🌐

Monsieur H. d'Argelès sur Mer : "Le syndic a convoqué l'AG au mois de mai 2021 et ne propose que le vote par correspondance. En a-t-il le droit?"

Réponse de Fanny BRUNET, juriste : "Depuis le début de la crise sanitaire, de nombreuses ordonnances ont précisé les modalités d'organisation des AG en copropriété. La possibilité d'organiser des AG en visio ou par correspondance était déjà envisagée mais la mise en pratique a été accélérée du fait de la pandémie. Encore aujourd'hui, la tenue des assemblées générales en présence des copropriétaires reste quasiment impossible du fait des contraintes sanitaires. Pour l'essentiel, les AG se font via un vote par correspondance. Une ordonnance du 10 février 2021 a prolongé le délai pendant lequel le syndic peut recourir aux AG dématérialisées à savoir : un mois après la fin de l'état d'urgence, soit - à ce jour - jusqu'au 1er juillet 2021. Si l'état d'urgence sanitaire devait être prolongé, ces mesures le seraient automatiquement aussi. Le syndic peut donc parfaitement organiser l'AG prévue en mai uniquement sur la base des votes par correspondance".



Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM).

Question de Mme Y. de Saleilles:

"Au moment de la régularisation des charges locatives, je me suis rendue compte que mon propriétaire retient une taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) alors que je ne suis pas imposable et que je porte moi-même mes sacs poubelle à la borne la plus proche. En a-t-il le droit?"

Réponse de Mr BENGRIE, juriste à l'ADIL 66:

"La TEOM est prélevée pour financer la collecte et le tri des déchets : elle n'est pas liée à la présence ou l'usage de bacs collectifs dans votre immeuble.

Cette taxe est applicable à toutes les propriétés soumises à la taxe foncière, c'est pourquoi elle apparaît exclusivement sur le document fourni par les impôts à votre propriétaire-bailleur.

Néanmoins, il s'agit d'une charge locative récupérable (décret n°87-713 du 26 août 1987) et le propriétaire peut donc en demander le remboursement au locataire en place. Si ce dernier est entré ou a quitté le logement en cours d'année, il est possible de procéder à un prorata. Seul le montant de la taxe (calculé sur la valeur locative cadastrale du bien est récupérable), pas les frais de gestion."

Pour plus de renseignements, vous pouvez nous contacter au 04 68 52 00 00 ou sur contact@adil66.org.

Question de Mme C. de Rivesaltes : "Quelles sont les conditions à respecter pour déménager avec les nouvelles mesures sanitaires applicables?"

Réponse de M. Sophian Bengrine, juriste à l'ADIL 66 :

"Vous pouvez déménager (par vous-même ou par un professionnel), signer votre bail, remettre les clés et faire l'état des lieux entre 6h et 19h.

Un déménagement par des particuliers est autorisé, mais il ne doit pas mobiliser plus de 6 personnes maximum (personnes déménageant comprises).

Un justificatif de l'entreprise de déménagement, un acte de vente ou votre nouveau bail peuvent servir de justificatif.

À partir de dimanche 4 avril 2021 sur tout le territoire, pour un déménagement jusqu'à 10 km de son domicile actuel, un justificatif de domicile suffit. Au-delà, vous pouvez vous déplacer avec une attestation de déplacement dérogatoire entre 6h et 19h en choisissant le motif « Déménagement ».

ENQUETE SATISFACTION 2021 - ordres de grandeur indicatifs : voir le Nota Bene en bas de feuille

ADIL sélectionnée :

ADIL66

Thème de la consultation

	ADIL66		Toutes ADIL	
Location	352	89%	56%	
Acquisition d'un logement	7	2%	8%	
Travaux d'amélioration, rénovation énergétique	11	3%	16%	
Copropriété	14	4%	9%	
Fiscalité	6	2%	2%	
Autre	5	1%	8%	
Sans réponse	0	0%	0%	
Total	395	99%	100%	

Comment avez-vous connu l'ADIL?

	ADIL66		Toutes ADIL	
Presse, radio, télé	5	1%	5%	
Internet	251	64%	17%	
Mairie, collectivité locale, Etat	8	2%	15%	
Professionnel de l'immobilier	14	4%	10%	
Bouche à oreille	56	14%	27%	
Précédent passage	58	15%	20%	
Manifestation (salon, rencontres de l'habitat)	0	0%	1%	
Espace info énergie, guichet unique rénovation info service	0	0%	1%	
Autre	3	1%	4%	
Total	395	100%	100%	

Avez-vous consulté le site internet de l'ADIL/ANIL?

	ADIL66		Toutes ADIL	
Oui	368	93%	36%	
Non	27	7%	62%	
Sans réponse	0	0%	2%	
Total	395	100%	100%	

Si oui, les informations étaient-elles utiles ?

	ADIL66		Toutes ADIL	
Tout à fait d'accord	367	99%	51%	
Plutôt d'accord	1	0%	21%	
Pas très d'accord	0	0%	4%	
Pas du tout d'accord	0	0%	2%	
Sans réponse	4	1%	22%	
Total	372	100%	100%	

NB: ces tableaux sont calculés sur des petits effectifs.

La marge d'erreur est de l'ordre de 10 points (%), si ils portent sur une centaine de questionnaires (et respectivement de 5 et 15 points, s'ils portent sur 300 ou 50 questionnaires).

Type de consultation

	ADIL66		Toutes ADIL	
Consultation en face à face SANS rendez-vous	1	0%	7%	
Consultation en face à face SUR rendez-vous	4	1%	41%	
Téléphone	374	95%	46%	
Par e-mail	16	4%	5%	
Visite du site internet uniquement	0	0%	0%	
Sans réponse	0	0%	0%	
Total	395	100%	100%	

Visite sans rendez-vous

Attente avant d'être reçu par un conseiller

	ADIL66		Toutes ADIL	
Très satisfaisant	1	100%	71%	
Satisfaisant	0	0%	25%	
Insatisfaisant	0	0%	1%	
Très insatisfaisant	0	0%	0%	
Sans réponse	0	0%	2%	
Total	1	100%	100%	

Visite avec rendez-vous

Délai nécessaire pour prendre RDV

	ADIL66		Toutes ADIL	
Très satisfaisant	4	100%	61%	
Satisfaisant	0	0%	36%	
Insatisfaisant	0	0%	2%	
Très insatisfaisant	0	0%	0%	
Sans réponse	0	0%	1%	
Total	4	100%	100%	

Brochure d'informations reçue (consultation en ADIL uniquement)

	ADIL66		Toutes ADIL	
Oui	20	83%	40%	
Non	1	4%	44%	
Sans réponse	3	13%	16%	
Total	24	100%	100%	

Consultation par téléphone

Facilité à joindre

	ADIL66		Toutes ADIL	
Très facile	366	98%	57%	
Facilité à joindre	6	2%	35%	
Difficile	1	0%	7%	
Très difficile	0	0%	1%	
Sans réponse	1	0%	1%	
Total	374	100%	100%	

Avez-vous reçu un bon accueil

	ADIL66		Toutes ADIL	
Oui	392	99%	87%	
Plutôt oui	1	0%	10%	
Plutôt non	0	0%	0%	
Non	0	0%	0%	
Sans réponse	2	1%	2%	
Total	395	100%	100%	

Explications compréhensibles

	ADIL66		Toutes ADIL	
Oui	394	100%	83%	
Plutôt oui	0	0%	15%	
Plutôt non	0	0%	1%	
Non	0	0%	0%	
Sans réponse	1	0%	1%	
Total	395	100%	100%	

Information adaptée aux besoins

	ADIL66		Toutes ADIL	
Oui	393	99%	83%	
Plutôt oui	1	0%	14%	
Plutôt non	0	0%	1%	
Non	0	0%	1%	
Sans réponse	1	0%	2%	
Total	395	100%	100%	

Conseiller compétent

	ADIL66		Toutes ADIL	
Oui	394	100%	87%	
Plutôt oui	0	0%	11%	
Plutôt non	0	0%	0%	
Non	0	0%	0%	
Sans réponse	1	0%	2%	
Total	395	100%	100%	

Recommanderiez-vous l'ADIL?

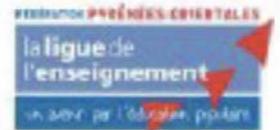
	ADIL66		Toutes ADIL	
Oui	393	99%	95%	
Non	2	1%	3%	
Sans réponse	0	0%	1%	
Total	395	100%	100%	

LES MEMBRES DE L'ADIL 66



adil

Agence Départementale
d'Information
sur le Logement
des Pyrénées-Orientales



se loger en terre catalane
FDPLS - AIVS

